



RAPPORT

24 mars 2026

LUXTALENT : Attraction et rétention des talents au Luxembourg



LISER

Luxembourg Institute of
Socio-Economic Research



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Partie 1 : L'attraction et la rétention des travailleurs au Luxembourg sur la période 2002-2024 vue à travers les données de l'IGSS

Eric Guastalli, Laetitia Hauret, Joël Machado

Recherche commanditée par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg — Ministère de l'Economie, dans le cadre du projet LUXTALENT. Les auteurs remercient la Luxembourg Microdata platform on Labour and Social Protection de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) pour la mise à disposition des données. Les résultats et interprétations exprimés dans cette publication engagent uniquement leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions de l'IGSS ou du Ministère de l'Économie.

Table des matières

Introduction	1
Résumé exécutif	2
Executive Summary	4
Partie 1 : L’attraction et la rétention des travailleurs au Luxembourg sur la période 2002-2024 vue à travers les données de l’IGSS	6
I. Les flux d’entrée sur le marché du travail luxembourgeois	7
I.1 Evolution des flux d’entrée dans l’emploi luxembourgeois.....	7
I.2 Caractéristiques socio-démographiques des nouveaux entrants nés hors-Luxembourg.....	13
I.3 Caractéristiques du premier emploi.....	18
II. Trajectoires professionnelles et résidentielles des nouveaux entrants jusqu’en 2025.....	23
II.1 Durée de présence dans le système de sécurité sociale et dans l’emploi	23
II.2 Évolution résidentielle des nouveaux entrants	33
Références	36
Annexe	37

Introduction

Dans un contexte de mondialisation accrue et de compétition entre les économies, l'attraction et la rétention des talents constituent un enjeu stratégique majeur. Le Luxembourg, en tant que petite économie ouverte, est particulièrement concerné par cette course aux talents. Au cours des décennies récentes, le marché de l'emploi luxembourgeois a été caractérisé par une croissance soutenue et par une dépendance marquée à la main d'œuvre étrangère (voir p.ex. OECD 2024). Maintenir et développer l'attractivité du marché luxembourgeois vis-à-vis des talents étrangers est donc une priorité qui a été soulignée dans l'accord de coalition 2023-2028. Le présent rapport, effectué dans le cadre du projet [LUXTALENT](#)¹ commandité par le ministère de l'Économie (DG Affaires économiques, compétitivité et prospective), vise à analyser les dynamiques d'attraction et de rétention des talents étrangers au Luxembourg, en distinguant les trajectoires des travailleurs immigrés et des travailleurs ne résidant pas dans le pays.

La première partie de l'étude approfondie l'analyse des flux d'entrée et de sortie de la population active ayant une première expérience professionnelle au Luxembourg sur la période allant de 2002 à 2024. En s'appuyant sur les données administratives couvrant l'univers des employés du marché de travail national, elle met d'abord en évidence l'attraction des primo-arrivants au Luxembourg en les distinguant à travers leur origine, leur pays de résidence et leur secteur d'entrée. Elle permet de comparer les dynamiques d'entrée récentes avec l'évolution des flux de travailleurs sur le marché de l'emploi luxembourgeois depuis 20 ans. Ensuite, ces mêmes données sont utilisées pour caractériser les départs de travailleurs. Des différences de rétention de la main d'œuvre entre secteurs peuvent ainsi être mises en évidence.

¹https://gouvernement.lu/fr/actualites/agenda.gouvernement2024+fr+actualites+toutes_actualites+communiqués+2025+03-mars+07-meco-liser.html

Résumé exécutif

La première partie de ce rapport analyse les **dynamiques récentes des entrées et sorties** des travailleurs immigrés, ainsi que des travailleurs non-résidents, dans les différents secteurs d'activité au Luxembourg. Elle se base sur des **données administratives de l'IGSS** qui couvrent l'univers des affiliés à la sécurité sociale luxembourgeoise, qu'ils soient résidents ou frontaliers. Ces données permettent d'analyser les changements d'emploi ainsi que le départ du pays (approximé par l'absence de l'affilié dans les données). L'analyse se concentre sur les travailleurs ayant commencé leur carrière au Luxembourg entre 2002 et 2024, afin de mettre en évidence le profil et les dynamiques d'emploi des primo-arrivants.

Tendance générale - Une dépendance croissante à la main-d'œuvre étrangère

L'analyse souligne l'importance toujours croissante des travailleurs étrangers pour l'économie luxembourgeoise. Sur la période, le nombre de nouveaux entrants nés à l'étranger a fortement augmenté (+2% par an en moyenne). En 2024, près de 90% des nouveaux entrants sur le marché du travail luxembourgeois, âgés d'au moins 20 ans, sont nés hors du Luxembourg. Cette dynamique repose à la fois sur l'immigration et sur les travailleurs frontaliers.

Nouvelle tendance - Diversification dans la composition des travailleurs en termes d'origines

Ces tendances globales, observées depuis vingt ans, cachent néanmoins quelques changements récents notables. D'une part, au sein des nouveaux travailleurs frontaliers, la part des travailleurs résidant en France a continué à augmenter, tandis que le nombre de nouveaux frontaliers traversant les frontières belges et allemandes a légèrement baissé au cours des années récentes. D'autre part, la composition des travailleurs frontaliers a fortement changé au cours des vingt dernières années. En effet, un grand nombre de nouveaux travailleurs frontaliers rejoignant le marché du travail luxembourgeois au cours des années récentes est originaire d'un pays autre que les pays limitrophes. En particulier, le nombre de nouveaux frontaliers originaires d'autres pays de l'Union européenne, comme le Portugal, et des pays de l'Europe de l'Est est en hausse.

Cette diversification des pays d'origine s'observe également parmi les travailleurs immigrés nouvellement arrivés au Luxembourg. En particulier, la part des nouveaux entrants sur le marché du travail luxembourgeois qui sont des ressortissants de pays non-européens a augmenté de manière significative depuis 2002, atteignant 38,3% en 2024. Par ailleurs, le nombre de primo-arrivants de certains groupes de nationalités, dont les portugais, est en baisse au Luxembourg alors que leur nombre augmente dans les pays limitrophes.

Attraction - Concentration du secteur d'entrée selon le pays de résidence

Une deuxième tendance récente concerne la redistribution spatiale des travailleurs à leur arrivée, avec une concentration sectorielle qui se renforce. Au sein des immigrés, les entrées se concentrent de plus en plus dans des secteurs à forte intensité de

compétences. Les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités financières et d'assurance représentent à elles seules 40% des nouvelles entrées en 2024. Les non-résidents continuent à s'insérer davantage dans des secteurs moins qualifiés, tel que la construction et le secteur des transports et entreposage, même si les secteurs à forte intensité de compétences gagnent également en importance. La majorité des entrées se fait sous contrat à durée indéterminée, surtout parmi les immigrés, alors que les non-résidents sont plus exposés aux contrats temporaires et à l'intérim.

Rétention - Forte mobilité des travailleurs étrangers

L'analyse longitudinale montre une forte mobilité de la main-d'œuvre étrangère. Environ 30% des nouveaux entrants quittent le Luxembourg dans l'année suivant leur arrivée et 50% quittent le pays endéans les cinq ans. Seuls trois travailleurs arrivés en 2002 sur dix ont encore un lien avec le système de sécurité sociale luxembourgeois en 2025. Les immigrés présentent des trajectoires plus stables que les non-résidents en termes de maintien en emploi.

Le secteur d'entrée et la nature du premier contrat sont corrélés à des différences observées dans le taux de rétention : les secteurs de la santé, de l'action sociale et de l'administration publique-enseignement, ainsi que les entrées en tant que travailleur indépendant, en CDI ou en apprentissage, sont associés aux taux de rétention les plus élevés.

Enfin, les flux résidentiels sont asymétriques : davantage de nouveaux entrants immigrés au Luxembourg finissent par s'établir dans les pays frontaliers que de travailleurs frontaliers ne viennent s'installer au Luxembourg.

Executive Summary

The first part of this report analyses recent trends in arrivals and departures among foreign-born workers, both immigrants and non-residents, across various sectors of activity in Luxembourg. It is **based on administrative data from the IGSS** covering all persons affiliated to the Luxembourg social security system, whether residents or cross-border workers. This data enables to analyse changes in employment as well as departures from the country (approximated by the drop-out from the data). The analysis focuses on workers who began their careers in Luxembourg between 2002 and 2024, in order to highlight the profile and employment dynamics of recent arrivals.

General trend – Growing dependence on foreign labour

The analysis highlights the ever-increasing importance of foreign workers for the Luxembourg economy. Over the period, the number of new entrants born abroad has risen sharply (by an average of 2% per year). In 2024, nearly 90% of new entrants to the Luxembourg labour market aged 20 and over were born outside Luxembourg, reflecting the key role played by both immigrants and cross-border workers.

New trend – Diversification in the composition of workers in terms of origin

These trends, observed over the past twenty years, nevertheless conceal some notable recent changes. On the one hand, among new cross-border workers, the proportion of workers residing in France has continued to increase, while the number of new cross-border workers crossing the Belgian and German borders has fallen slightly in recent years. On the other hand, the composition of cross-border workers has changed significantly over the last twenty years. Indeed, a large number of new cross-border workers joining the Luxembourg labour market in recent years come from countries other than neighbouring countries. In particular, the number of new cross-border workers from other EU countries, such as Portugal, and from Eastern European countries is on the rise.

This diversification of countries of origin is also observed among newly arrived immigrant workers in Luxembourg. In particular, the share of new entrants to the Luxembourg labour market who are non-European nationals has increased significantly since 2002, reaching 38,3% in 2024. Furthermore, the number of new arrivals from certain nationality groups, including Portuguese nationals, is declining in Luxembourg, while their numbers are increasing in neighbouring countries.

Attraction - Concentration of the entry sector according to country of residence

A second recent trend concerns the increasingly spatial concentration of workers upon arrival along the sectors of entry. Among immigrants, entries are increasingly concentrated in skill-intensive sectors. Specialised, scientific and technical activities, along with financial and insurance activities, account for 40% of new entrants in 2024. Non-residents continue to be more integrated into less skilled sectors, such as construction and transport and storage, although skill-intensive sectors are also gaining

in importance. The majority of entries are on permanent contracts, especially among immigrants, while non-residents are more exposed to temporary and agency contracts.

Retention – High mobility among foreign workers

The longitudinal analysis shows high mobility among foreign-born workers. Around 30% of new entrants leave Luxembourg within a year of arriving, and 50% leave within five years. Only three out of ten foreign-born workers who arrived in 2002 still have a link with the Luxembourg social security system in 2025. Immigrants have more stable trajectories than non-residents in terms of job retention.

The sector of entry and the nature of the first contract are correlated with differences in retention rates: the health, social work and public administration/education sectors, as well as self-employed and workers with permanent contracts or apprenticeships, are associated with the highest retention rates.

Finally, residential flows are asymmetrical: more new immigrants arriving in Luxembourg end up settling in neighboring countries than cross-border workers relocate to Luxembourg.

Partie 1 : L'attraction et la rétention des travailleurs au Luxembourg sur la période 2002-2024 vue à travers les données de l'IGSS

La première partie de ce rapport analyse l'attraction et la rétention des travailleurs étrangers, immigrés et non-résidents, sur le marché du travail luxembourgeois. Contrairement aux approches centrées sur les stocks (le nombre total de travailleurs), l'analyse adopte ici une perspective fondée sur les flux, en s'intéressant aux entrées de travailleurs sur le marché luxembourgeois depuis 2002. Cette approche permet de mieux appréhender l'attractivité du marché du pays et sa capacité à retenir sa nouvelle main-d'œuvre. Elle complète ainsi les analyses structurelles publiées régulièrement par l'IGSS, le STATEC et l'IBA-OIE (STATEC, 2025 ; IGSS, 2025 ; IBA-OIE, 2024), ainsi que les études consacrées aux débuts et fins de contrats produites par le RETEL (RETEL, 2025).

La population étudiée comprend les individus nés à l'étranger âgés d'au moins 20 ans au moment de leur entrée dans les fichiers de la sécurité sociale luxembourgeoise (IGSS). Certaines catégories de travailleurs ne pouvant être observées dans ces données sont exclues de l'analyse. C'est le cas des employés des institutions internationales, chiffrés à environ 16.000 personnes en 2022 (STATEC, 2024) et des travailleurs détachés (« posted workers »), dont la présence au Luxembourg est temporaire et répond à des cadres légaux distincts, notamment une affiliation au régime de sécurité sociale du pays d'origine. En revanche, les travailleurs temporaires et intérimaires sont inclus dans la population analysée.

Afin de concentrer l'analyse sur l'attraction et la rétention des travailleurs, seuls les individus dont le premier emploi au Luxembourg débute à partir de janvier 2002 (date à laquelle les données individuelles mensuelles sont disponibles) sont inclus. De plus, afin de centrer l'analyse sur les primo-arrivants qui ont probablement immigré pour des raisons professionnelles, nous excluons les individus dont le premier emploi commence plus de six mois après leur première apparition, dans la base de données.

En s'appuyant sur cette définition de la population étudiée, la première section de cette partie se concentre sur les flux d'entrée sur le marché du travail luxembourgeois alors que la seconde adopte une approche dynamique en étudiant les trajectoires professionnelles et résidentielles des nouveaux entrants jusqu'en 2025. L'étude propose une analyse distincte pour les travailleurs non-résidents (dont une large majorité sont des travailleurs frontaliers) et pour les immigrés, afin de mettre en lumière les spécificités propres à chacun de ces deux groupes.

I. Les flux d'entrée sur le marché du travail luxembourgeois

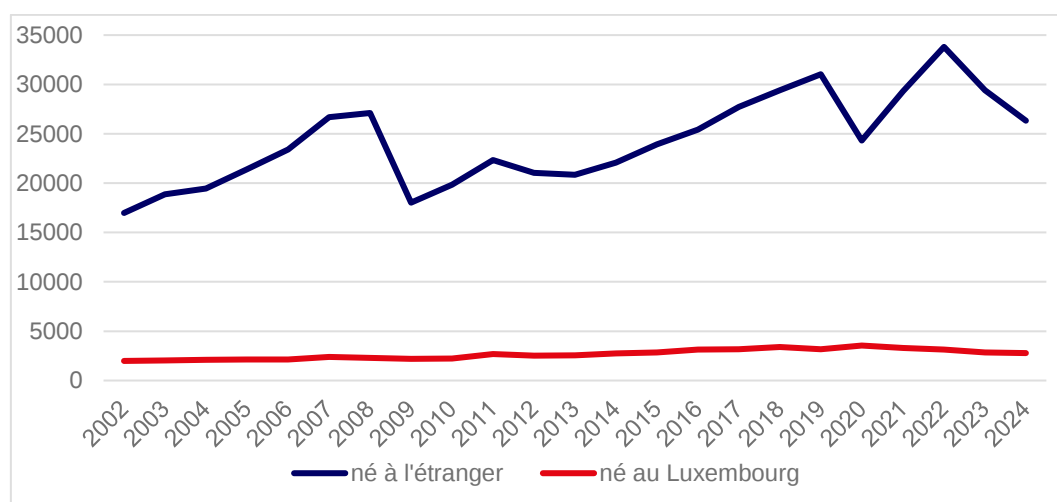
Cette première section analyse les flux d'entrée des travailleurs nés à l'étranger sur le marché du travail luxembourgeois, en distinguant d'une part les personnes ayant immigré au Grand-Duché et d'autre part celles qui résident à l'étranger. Dans un premier temps, l'évolution de ces flux au cours des deux dernières décennies est tracée. Dans un second temps, le profil socio-démographique des nouveaux entrants ainsi que les caractéristiques de leur premier emploi au Luxembourg sont décrits.

I.1 Evolution des flux d'entrée dans l'emploi luxembourgeois

Une progression des entrées des personnes nées à l'étranger sur les deux dernières décennies, malgré un recul récent

Au cours des deux dernières décennies, le nombre de nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, d'origine étrangère (né à l'étranger) sur le marché du travail luxembourgeois a progressé. Ce nombre est passé de 16.981, en 2002, à 26.342 en 2024, soit une progression de 2% en moyenne par an (Figure 1.1). Si la tendance est globalement à la hausse sur cette période, le nombre de nouveaux entrants étrangers s'est replié pendant les périodes de récession (2009 et 2013) et pendant la pandémie de COVID-19 (2020). Par ailleurs, une diminution est également observée sur la période la plus récente, confirmant un ralentissement de la conjoncture économique. En 2022, le nombre de nouveaux entrants d'origine étrangère était de 33.806 contre 29.402 en 2023 et 26.342 en 2024.

Figure 1.1. Evolution du nombre d'entrées sur le marché du travail luxembourgeois



Note de lecture : Nombre annuel de nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, selon leur pays de naissance : Luxembourg ou hors Luxembourg (à l'étranger).

Le nombre de nouveaux entrants âgés d'au moins 20 ans nés au Luxembourg a augmenté sur la période avec 1.986 nouveaux travailleurs entrés en 2002 et 2.766 en 2024, engendrant un taux de croissance annuel moyen positif (1,5%).² Un pic a, toutefois, été atteint en 2020, avec 3.546 nouveaux entrants. Il s'en est suivi une baisse continue du nombre de nouveaux entrants nés au Luxembourg : ce nombre étant passé de 3.140 en 2022 à 2.832 en 2023 et 2.766 en 2024. Cette évolution est partiellement due à la démographie du pays, puisque la proportion de la population née au Luxembourg dans la population totale a également baissé sur la période (voir Peltier et Klein, 2025). En 2024, 90,5% des nouveaux entrants sur le marché du travail luxembourgeois sont nés hors du Luxembourg, contre 89,5% en 2002. Le reste de l'analyse se concentre sur l'attraction et la rétention de ces travailleurs nés hors du Luxembourg, d'abord selon leur lieu de résidence et ensuite selon leur nationalité.

Une évolution du nombre de nouveaux entrants qui diffère selon le pays de résidence

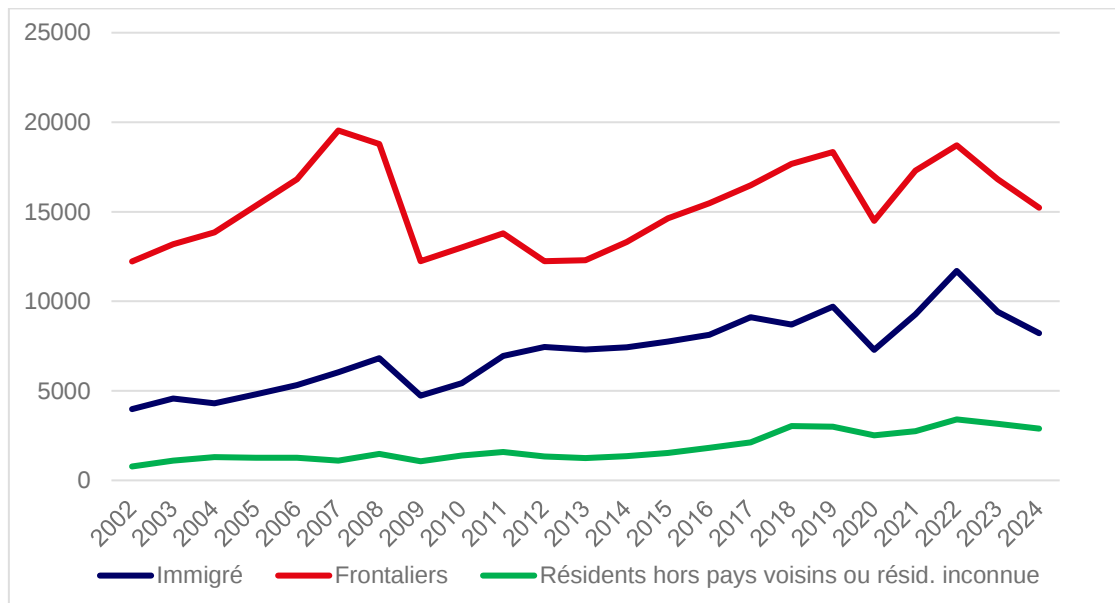
Le nombre de nouveaux entrants d'origine étrangère n'a pas évolué de la même manière selon le pays de résidence (Figure 1.2). Le nombre de nouveaux travailleurs immigrés, résidant au Luxembourg, a augmenté de 3.979 en 2002 à 8.224 en 2024, soit une progression moyenne annuelle de 3,4%. Sur cette période, un pic a été atteint en 2022, avec 11.697 nouvelles entrées. Sur la même période, le nombre total de nouveaux arrivants frontaliers a progressé de 12.226 en 2002 à 15.233 en 2024, soit une croissance moyenne d'environ 1%. Quant au nombre de nouveaux entrants résidant en dehors du Luxembourg et de ses pays limitrophes, il est passé de 776 en 2002 à 2.885 en 2024.³

Les tendances dans les nouvelles entrées des travailleurs frontaliers sur le marché du travail luxembourgeois varient entre pays de résidence. Ainsi, le nombre de nouveaux arrivants résidant en France à leur entrée sur le marché luxembourgeois a progressé de 6.544 en 2002 à 9.952 en 2024 (+1,9% en moyenne par an) (Figure 1.3). A l'inverse, le nombre de frontaliers venant d'Allemagne et de Belgique a augmenté jusqu'en 2008, avant de baisser et de se stabiliser en-dessous de 4.000 nouveaux arrivants sur le reste de la période. Cette évolution entraîne une quasi-stagnation avec un taux de croissance annuel moyen respectivement de -0,2% et -0,4% sur l'ensemble de la période.

² Par souci de cohérence, nous excluons les natifs qui entrent sur le marché du travail luxembourgeois avant leur 20^{ème} anniversaire (30.565 individus sur l'ensemble de la période, dont plus d'un tiers sont des apprentis au moment de leur entrée).

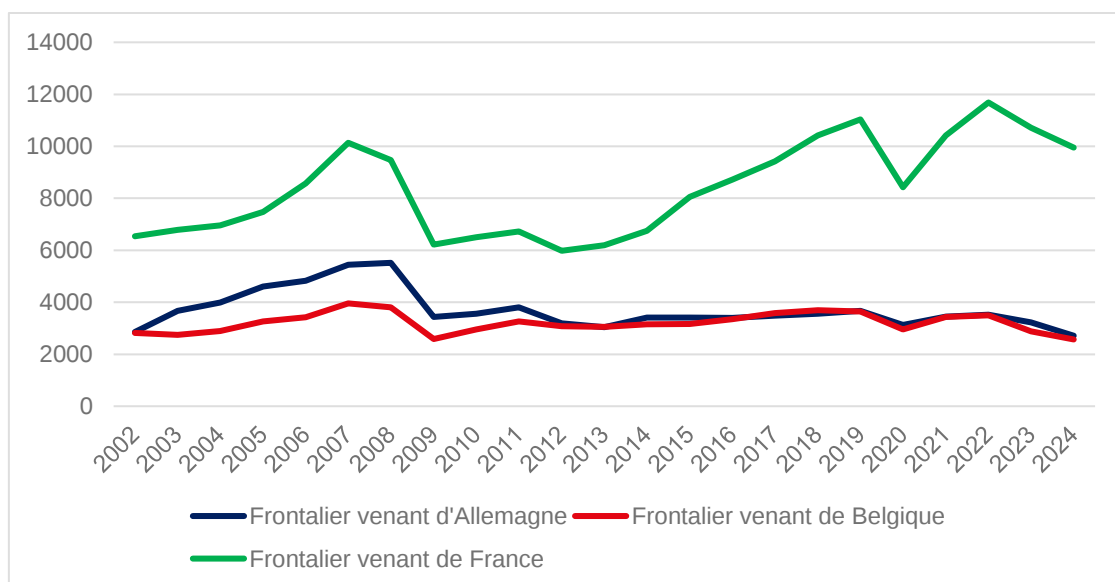
³ Les résidents hors des pays voisins ou résidence inconnue habitent un autre pays (hors Luxembourg et pays frontaliers) dont le pays exact n'est pas communiqué par l'IGSS ou n'est pas connu.

Figure 1.2. Evolution du nombre d'entrées sur le marché du travail luxembourgeois en fonction du pays de résidence



Note de lecture : Nombre annuel de nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, selon leur pays de résidence. Immigré = résident au Luxembourg ; frontalier = résident en France, Belgique ou Allemagne ; Les résidents hors des pays voisins ou résidence inconnue habitent un autre pays (hors Luxembourg et pays frontaliers) dont le pays exact n'est pas communiqué par l'IGSS ou n'est pas connu.

Figure 1.3. Evolution du nombre d'entrées sur le marché du travail luxembourgeois selon le pays de résidence des travailleurs frontaliers



Note de lecture : Nombre annuel de nouveaux entrants frontaliers, âgés d'au moins 20 ans, par pays de résidence.

Les frontaliers venant de France demeurent le principal groupe de nouveaux entrants

En 2024, les frontaliers venant de France sont proportionnellement les plus nombreux parmi les nouveaux entrants d'origine étrangère, où ils représentent 37,8% (Tableau 1.1). Viennent, ensuite, les personnes ayant immigrées au Luxembourg (31,2%), les frontaliers venant d'Allemagne (10,3%) et de Belgique (9,7%). Les nouveaux entrants résidant dans un autre pays que ceux de la Grande Région et ceux dont le pays de résidence n'est pas connu représentent 11% des nouveaux entrants étrangers en 2024⁴.

Ce classement est identique à celui observé en 2002. Le poids que représentent les immigrés a augmenté parmi les nouveaux entrants étrangers, passant de 23,4% en 2002 à 31,2% en 2024 (Tableau 1.1).

Tableau 1.1. Nouveaux entrants selon leur pays de résidence

	En volume		En %	
	2002	2024	2002	2024
Total nouveaux entrants	16.981	26.342		
<i>dont</i>				
Immigrés	3.979	8.224	23,4%	31,2%
Résidents hors des pays frontaliers ou résidence inconnue	776	2.885	4,6%	11,0%
Frontaliers	12.226	15.233	72,0%	57,8%
<i>dont</i>				
Frontaliers venant de France	6.544	9.952	38,6%	37,8%
Frontaliers venant de Belgique	2.825	2.569	16,6%	9,7%
Frontaliers venant d'Allemagne	2.857	2.712	16,8%	10,3%

Note de lecture : Le tableau indique le nombre des nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, nés à l'étranger par pays de résidence au moment de leur insertion sur le marché du travail. La part de chaque groupe est calculée, pour chaque année, en pourcentage du total des nouveaux entrants étrangers. Les immigrés sont les nouveaux entrants dont la première résidence est le Luxembourg. Les frontaliers incluent les travailleurs résidant dans l'un des trois pays voisins (France, Belgique, Allemagne). Les résidents hors des pays frontaliers ou résidence inconnue habitent un autre pays (hors Luxembourg et pays frontaliers) dont le pays exact n'est pas communiqué par l'IGSS ou n'est pas connu.

Parmi les frontaliers, la part des nouveaux entrants résidant en France a légèrement augmenté, de 53,5% en 2002 à 65,3% 2024. En contrepartie, la part des nouveaux entrants résidant en Belgique (de 23,1% à 16,9%) et en Allemagne (23,4% à 17,8%) a baissé (Tableau 1.1b).

⁴ Les nouveaux entrants résidant dans un autre pays que ceux de la Grande Région représentent 7,1% des nouveaux entrants ; ceux dont la résidence est inconnue représentent 3,9% des nouveaux entrants.

Tableau 1.1b. Part des trois pays frontaliers dans les nouveaux entrants frontaliers

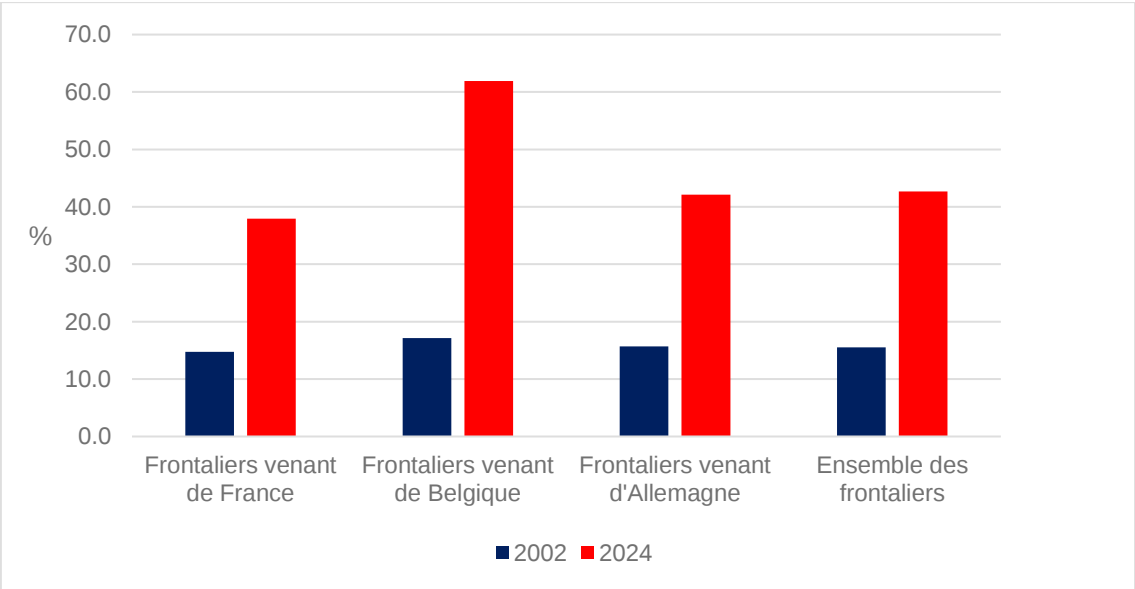
	Part (en %)	
	2002	2024
Frontaliers venant de France	53,5%	65,3%
Frontaliers venant de Belgique	23,1%	16,9%
Frontaliers venant d'Allemagne	23,4%	17,8%

Note de lecture : Le tableau reporte la part relative des trois pays frontaliers dans les flux annuels de nouvelles entrées de travailleurs frontaliers. La population de référence est constituée de l'ensemble des nouvelles entrées de frontaliers enregistrées au cours de chaque année.

De plus en plus de nouveaux entrants frontaliers sont nés dans un autre pays que leur pays de résidence

L'origine des nouveaux arrivants, en termes de pays de naissance, a fortement évolué sur la période analysée. Ainsi, parmi les nouveaux entrants frontaliers, la part de ceux nés en dehors de leur pays de résidence n'a cessé d'augmenter au fil du temps. En 2002, sur 100 nouveaux entrants frontaliers seuls 16 étaient nés dans un autre pays que celui de leur résidence. En 2024, ils sont 43 dans cette situation. Parmi les frontaliers belges, les nouveaux entrants nés hors de leur pays de résidence sont désormais majoritaires. En 2024, ils représentent 61,9% des nouveaux entrants. Cette part est respectivement de 42,1% en Allemagne et 37,9% en France (Figure 1.4).

Figure 1.4. Part des frontaliers nés hors de leur pays de résidence en 2002 et 2024

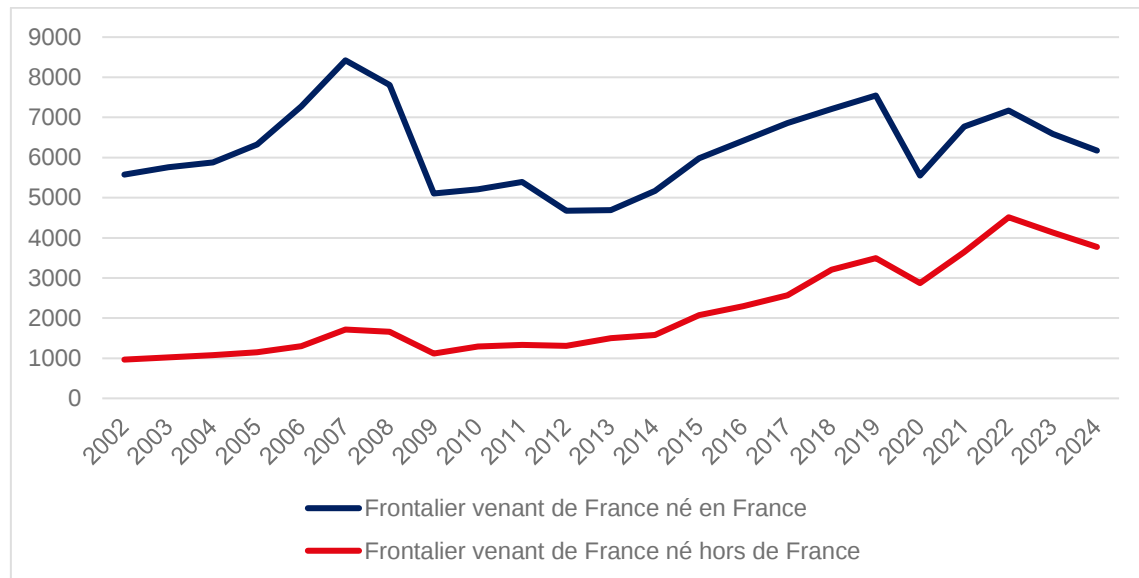


Note de lecture : Part des travailleurs frontaliers nés en dehors de leur pays de résidence (France, Belgique et Allemagne) en 2002 et en 2024.

Entre 2002 et 2024, le nombre de nouveaux entrants nés dans leur pays de résidence a diminué parmi les frontaliers venant de Belgique et d'Allemagne (respectivement de -

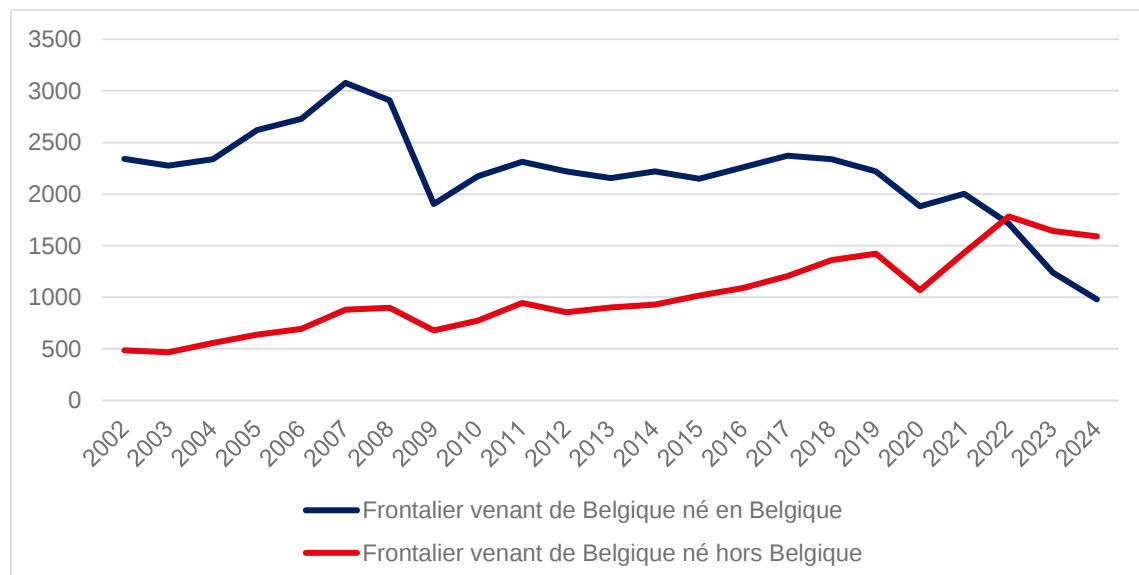
3,9% et -1,9% en moyenne par an), tandis que le nombre de frontaliers étant né et vivant en France a légèrement augmenté (+0,5% en moyenne par an) (Figure 1.5 à 1.7).

Figure 1.5. Evolution du nombre d'entrées sur le marché du travail luxembourgeois des frontaliers venant de France selon leur pays de naissance



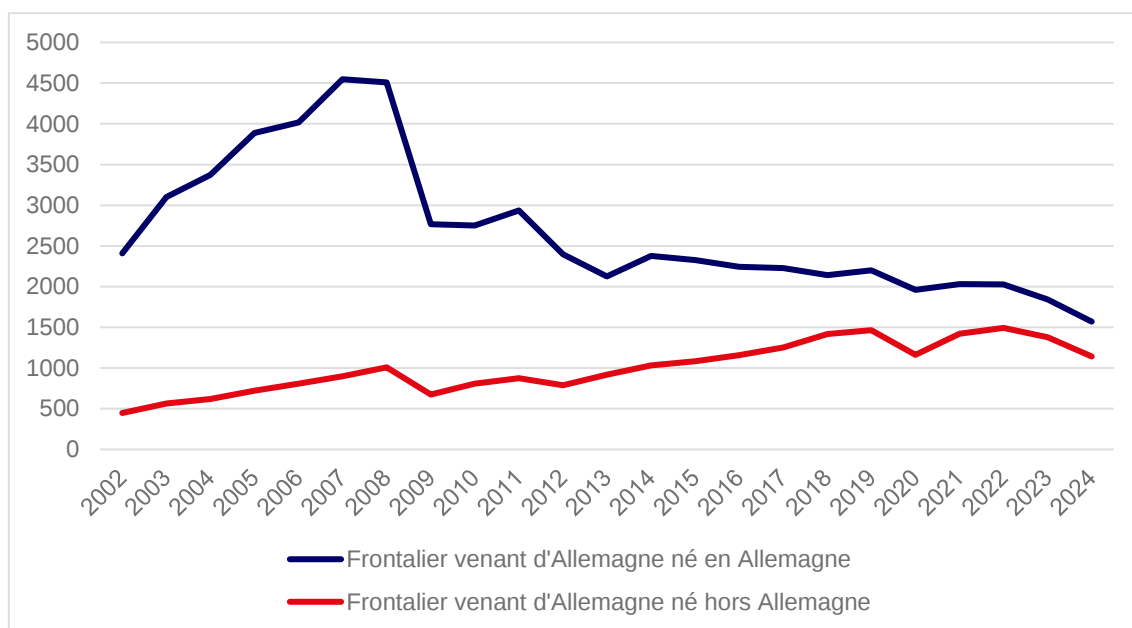
Note de lecture : Nombre annuel de nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, résidant en France au moment de leur insertion, selon leur pays de naissance (France ou à l'étranger).

Figure 1.6. Evolution du nombre d'entrées sur le marché du travail luxembourgeois des frontaliers venant de Belgique selon leur pays de naissance



Note de lecture : Nombre annuel de nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, résidant en Belgique au moment de leur insertion, selon leur pays de naissance (Belgique ou à l'étranger).

Figure 1.7. Evolution du nombre d'entrées sur le marché du travail luxembourgeois des frontaliers venant d'Allemagne selon leur pays de naissance



Note de lecture : Nombre annuel de nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, résidant en Allemagne au moment de leur insertion, selon leur pays de naissance (Allemagne ou à l'étranger).

I.2 Caractéristiques socio-démographiques des nouveaux entrants nés hors-Luxembourg

La nationalité française reste dominante parmi les nouveaux entrants malgré une diminution de son poids

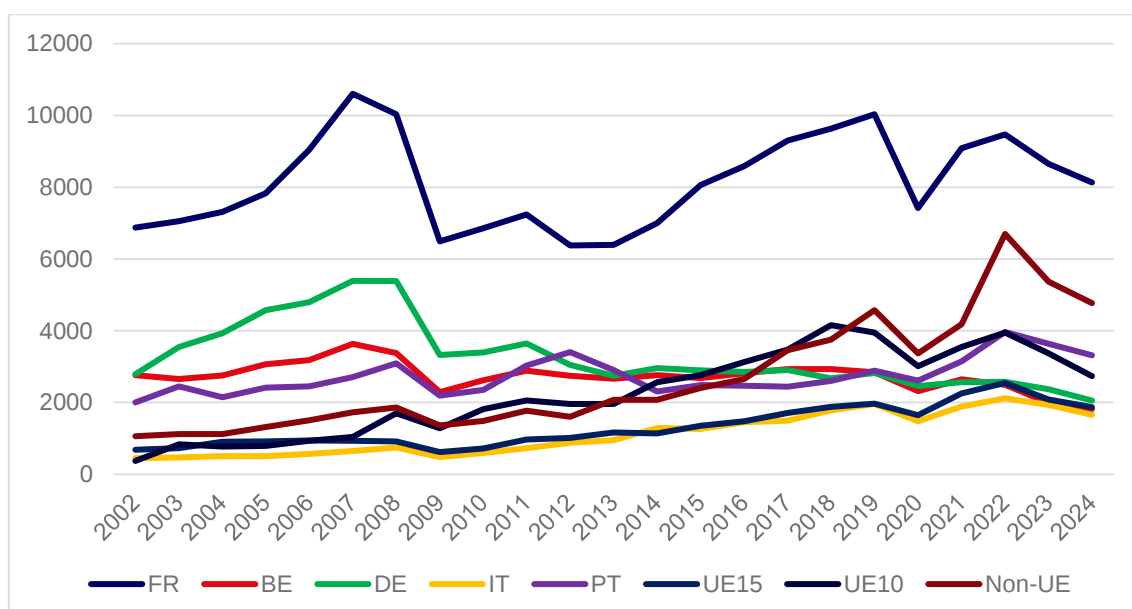
Les données IGSS permettent une analyse détaillée de l'évolution des principales nationalités présentes parmi les nouveaux arrivants sur le marché du travail luxembourgeois. Dans les données administratives, une seule nationalité est indiquée par personne et les nationalités multiples (p.ex. double nationalité) ne sont pas connues ni observables. Dans ce rapport, chaque personne est caractérisée selon la nationalité renseignée lors de son affiliation à la sécurité sociale. L'analyse qui suit se concentre sur les personnes nées à l'étranger, y compris les personnes nées avec la nationalité luxembourgeoise. Elle exclue donc toute personne née au Luxembourg, qu'elle soit luxembourgeoise ou de nationalité étrangère.

En 2002, les ressortissants des pays frontaliers représentaient 73,1% des nouveaux entrants étrangers ; en 2024, leur part n'est plus que de 45,6%. Les français continuent à être le groupe principal parmi les nouveaux entrants étrangers malgré une diminution significative de leur poids (ils représentaient 40,5% en 2002 contre 30,9% en 2024). En revanche, les allemands et les belges ont perdu la deuxième et la troisième place du classement, ne représentant respectivement plus que 7,8% et 6,9% des nouvelles entrées. Leurs places respectives dans le haut du classement des principales nationalités sont désormais occupées par les ressortissants hors UE et les portugais,

qui représentent respectivement 18,1% et 12,6% des nouveaux entrants étrangers en 2024 (contre 6,2% et 11,8% en 2002).

Au cours des vingt dernières années, une diversification des nationalités attirées par le marché luxembourgeois s'est donc opérée. Entre 2002 et 2024, le nombre de ressortissants de l'UE10⁵ a connu la plus forte augmentation, avec un taux de croissance annuel moyen de 9,5%, suivi par les ressortissants hors UE (7,1% de taux de croissance annuel moyen), les italiens (6,1%) et les ressortissants de l'UE15⁶ (4,7%) (Figure 1.8). Les ressortissants portugais ont vu leur nombre augmenter de 2,3% et les français de 0,8%. En revanche, le nombre de ressortissants allemands et belges a baissé, avec des taux de variation annuels moyens respectifs de -1,4 % et -1,9 %.

Figure 1.8. Evolution du nombre de nouveaux entrants sur le marché du travail selon la nationalité



Note de lecture : Nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, selon la première nationalité observée dans les données. Chaque nouvel entrant sur le marché du travail luxembourgeois n'apparaît qu'une seule fois, dans l'année de sa première entrée.

Cette tendance globale cache des disparités entre les nouveaux entrants immigrés et les nouveaux entrants non-résidents⁷. En 2024, parmi les nouveaux entrants immigrés, les ressortissants hors UE sont proportionnellement les plus nombreux (38,3%), suivis par les portugais (17%) et les italiens (12,3%) (Figure 1.9). En revanche, parmi les nouveaux entrants non-résidents, ce sont les français qui sont proportionnellement les

⁵ L'UE10 regroupe ici tous les pays devenus membres de l'Union Européenne (UE) après 2004 : Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Sloénie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Chypre, Malte, Roumanie, Bulgarie et Croatie.

⁶ L'UE15 regroupe les autres pays membre de l'UE qui ne sont pas détaillés individuellement : Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Suède. Le Royaume-Uni est inclus dans le groupe « non-UE ».

⁷ Les Figures A1 et A2 présentées en annexe représentent l'évolution du nombre de nouveaux entrants sur le marché du travail, selon la nationalité des immigrés et des non-résidents.

plus nombreux (40,2%), suivis par les ressortissants de l'UE10 (12,4%) et les portugais (10,6%) (Figure 1.10). Deux des trois nationalités principales des nouveaux entrants non-résidents diffèrent dès lors de celles des pays limitrophes.

Entre 2002 et 2024, les ressortissants non-UE ont connu la plus forte progression parmi les immigrés (+9,8% de croissance en moyenne par an). Les ressortissants de l'UE10 ont connu la deuxième plus forte expansion que ce soit chez les immigrés ou les non-résidents (respectivement +8,4% de croissance en moyenne par an et +9,8%). En revanche, le nombre de portugais a diminué sur la période parmi les immigrés (-1,1% en moyenne par an), mais a connu la progression la plus marquée chez les non-résidents (+10,6% en moyenne par an). Les nouveaux entrants portugais délaissent donc le Luxembourg au profit des pays frontaliers.

Le Tableau A1 en annexe présente le nombre d'entrées par nationalité (ou groupe de nationalités) telle qu'observé à l'entrée selon la période. Les éventuels changements de nationalité ne sont pas pris en compte dans l'analyse.

Figure 1. 9. Nationalité des entrants immigrés en 2002 et 2024 (en %)

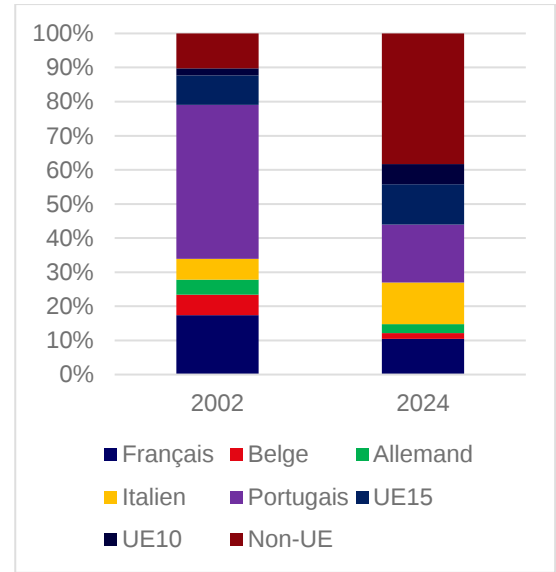
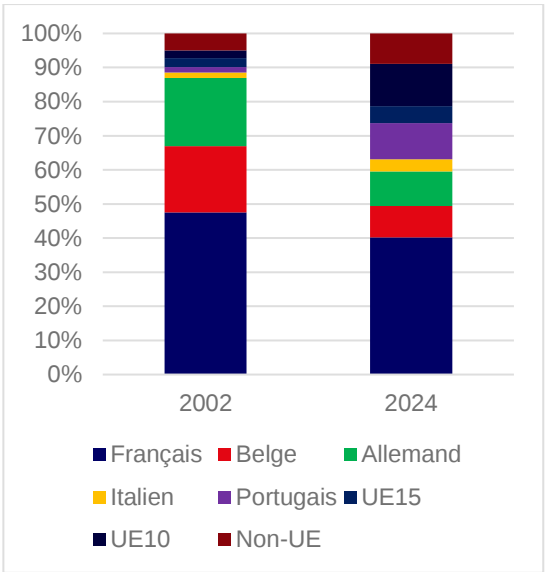


Figure 1.10. Nationalité des entrants non-résidents en 2002 et 2024 (en %)



Note de lecture : Classification des nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, nés à l'étranger selon leur lieu de résidence et leur nationalité au moment de leur entrée dans les données en 2002 et 2024. L'UE10 regroupe ici tous les pays devenus membres de l'Union Européenne (UE) après 2004 : Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Chypre, Malte, Roumanie, Bulgarie et Croatie. L'UE15 regroupe les autres pays membre de l'UE qui ne sont pas détaillés individuellement : Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Suède. Le Royaume-Uni est inclus dans le groupe « non-UE ».

Majoritairement des hommes même si la part des femmes progresse

Les hommes sont majoritaires parmi les nouveaux entrants, qu'ils soient immigrés ou non-résidents (Tableau 1.2). Néanmoins, la proportion d'hommes dans ces deux populations a baissé au fil du temps. Ainsi, si 64,2% des immigrés entrés sur le marché

entre 2002 et 2005 étaient des hommes, cette part est de 58,2% pour ceux entrés entre 2021-2024.

Quelle que soit la période considérée, la part des hommes est plus élevée chez les non-résidents que chez les immigrés. Par exemple, sur la période la plus récente (entre 2021 et 2024), 66,7% des non-résidents étaient des hommes contre 58,2% chez les immigrés.

Tableau 1.2. Sexe des nouveaux arrivants par pays de résidence à l'entrée et période

	Nouveaux entrants immigrés		Nouveaux entrants non-résidents	
	Part de femme	Part d'homme	Part de femme	Part d'homme
2002-2005	35,1%	64,2%	27,8%	69,8%
2006-2010	36,3%	63,3%	28,7%	70,1%
2011-2015	38,9%	60,8%	31,2%	67,6%
2016-2020	39,1%	60,7%	29,6%	69,0%
2021-2024	41,7%	58,2%	32,5%	66,7%

Note de lecture : Part des hommes et femmes parmi les nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, par période et lieu de résidence au moment de l'entrée. La somme des parts de femmes et d'hommes est inférieure à 100% car l'information est indisponible pour une minorité d'individus.

Une entrée sur le marché avant 30 ans pour près de la moitié des nouveaux entrants étrangers

Le Luxembourg continue d'attirer une population active plutôt jeune. Près d'un nouvel entrant étranger sur deux est âgé de moins de 30 ans lors de son arrivé sur le marché du travail luxembourgeois. Sur la période 2021-2024, cette part était de 48,3% pour les non-résidents et de 48,8% pour les immigrés.

Si la part des nouveaux entrants âgés entre 30 et 39 ans est plus élevée chez les immigrés, celle des nouveaux entrants âgés d'au moins 40 ans est plus élevée chez les non-résidents (Tableau 1.3). Parmi les non-résidents entrés entre 2021 et 2024, 26,6% sont âgés d'au moins 40 ans et 10,4% sont âgés d'au moins 50 ans, ces parts sont respectivement de 20,1% et de 6,7% chez les immigrés.

Les nouveaux entrants immigrés sont majoritairement célibataires ou séparés

Les immigrés sont majoritairement célibataires, divorcés ou veufs au moment de leur entrée sur le marché (Tableau 1.4).⁸ Ce constat s'applique à toutes les périodes étudiées. La part des nouveaux entrants ayant ce statut matrimonial connaît un pic à 75,5% lors des entrées qui ont eu lieu entre 2011 et 2015. Compte tenu des données

⁸ Le statut civil définit le statut officiel observé dans les données de la sécurité sociale et est à différencier de la cohabitation hors mariage ou union civile, qui n'est pas observable dans les données. Une partie des personnes célibataires peut donc vivre en couple, sans être mariée ou pacsée.

disponibles, il n'est pas possible d'étudier le statut matrimonial des nouveaux entrants non-résidents.

Tableau 1.3. Age à l'entrée des nouveaux entrants par période d'entrée

	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et plus	Total
2002-2005						
Immigrés	50,9%	30,3%	13,8%	3,9%	1,1%	100%
Non- résid.	47,3%	27,8%	16,5%	5,4%	3,0%	100%
2006-2010						
Immigrés	45,6%	32,6%	16,3%	4,7%	0,8%	100%
Non- résid.	47,7%	26,2%	17,9%	6,2%	2,0%	100%
2011-2015						
Immigrés	44,5%	31,3%	16,8%	6,3%	1,1%	100%
Non- résid.	48,9%	25,9%	16,4%	6,6%	2,2%	100%
2016-2020						
Immigrés	46,6%	31,3%	15,0%	6,1%	1,0%	100%
Non- résid.	47,9%	25,5%	16,3%	7,7%	2,6%	100%
2021-2024						
Immigrés	48,8%	31,1%	13,4%	5,6%	1,1%	100%
Non- résid.	48,3%	25,1%	16,2%	8,1%	2,3%	100%

Note de lecture : Distribution des catégories d'âge des nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, par période et résidence au moment de l'entrée.

Tableau 1.4. Statut matrimonial des nouveaux entrants immigrés

	Célibataire, divorcé ou veuf	Marié ou partenariat civil	Total
2002-2005	62,5%	37,5%	100%
2006-2010	68,4%	31,6%	100%
2011-2015	75,5%	24,5%	100%
2016-2020	72,2%	27,8%	100%
2021-2024	71,6%	28,4%	100%

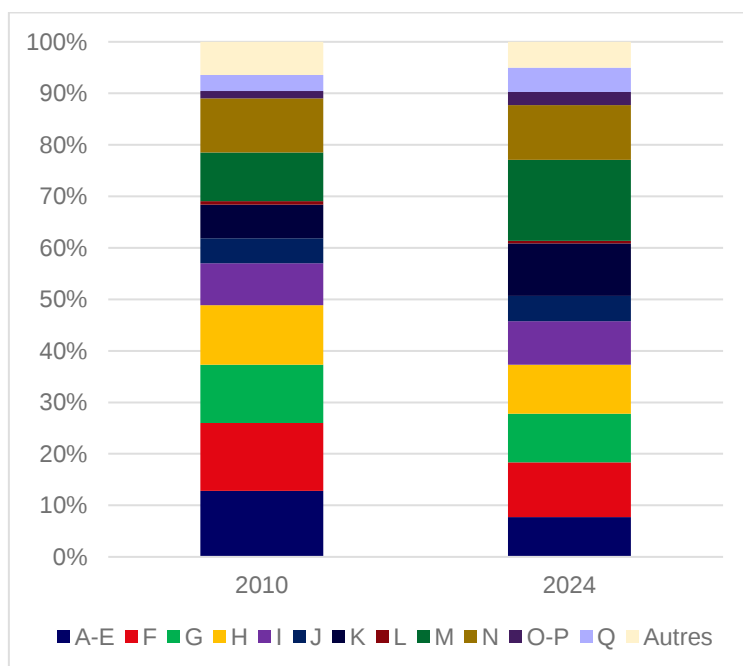
Note de lecture : Distribution du statut matrimonial des nouveaux entrants immigrés, âgés d'au moins 20 ans, par période d'entrée. Cette information est indisponible pour les non-résidents.

I.3 Caractéristiques du premier emploi

Une insertion de plus en plus fréquente dans les Activités spécialisées, scientifiques et techniques

La structure sectorielle des nouvelles entrées a fortement évolué depuis 2010⁹. Alors que le secteur des Activités spécialisées, scientifiques et techniques ne représentait que 9,5% des entrées en 2010 (6^{ième} secteur selon le nombre d'entrants), en 2024 il est le secteur dominant et concentre 15,7% des entrées (voir Figure 1.11). Par ordre d'importance, viennent ensuite le secteur de la Construction (10,6%), les Activités de services administratifs et de soutien (10,6%) et les Activités financières et d'assurance (10,2%). En 2010, la Construction représentait encore (13,2%) des entrées, suivi du secteur Primaire-secondaire (12,8%) et celui du Transports et Entreposage (11,5%). Les Activités financières ne représentaient que 6,5% des nouveaux entrants. Globalement, le marché luxembourgeois a progressivement renforcé sa position dans les secteurs hautement qualifiés alors que le secteur Primaire-secondaire et les secteurs moins qualifiés ont perdu en poids au sein des nouveaux entrants étrangers.

Figure 1.11. Secteurs d'entrée des nouveaux entrants étrangers en 2010 et 2024



Note de lecture : Distribution du secteur d'activité des nouveaux entrants étrangers, âgés d'au moins 20 ans, en 2010 et en 2024. Les secteurs sont regroupés comme suit: A-E : Secteur primaire et secondaire ; F : Construction ; G : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles ; H : Transports et entreposage ; I : Hébergement et restauration ; J : Information et communication ; K : Activités financières et d'assurance ; L : Activités immobilières ; M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques ; N : Activités de services administratifs et de soutien ; O-P : Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire & Enseignement ; Q : Santé humaine et action sociale ; Autres : Arts, spectacles et activités récréatives ; Autres activités de services ; Activités des ménages en tant qu'employeurs ; Activités extra-territoriales.

⁹ L'analyse débute en 2010 car les données disponibles en début de période (jusqu'en 2008) présentent un taux très élevé de valeurs manquantes concernant la classification du secteur d'entrée.

Le Tableau A2 en annexe détaille les trois principaux secteurs d'activité à l'entrée par nationalité et groupes de nationalités pour les nouveaux arrivants sur l'ensemble de la période analysée.

Des différences existent entre immigrés et non-résidents

La distribution du secteur d'entrée a toujours différé quelque peu entre immigrés et non-résidents, mais ces différences se sont accentuées.

Figure 1.12. Secteurs d'entrée des entrants immigrés en 2010 et 2024

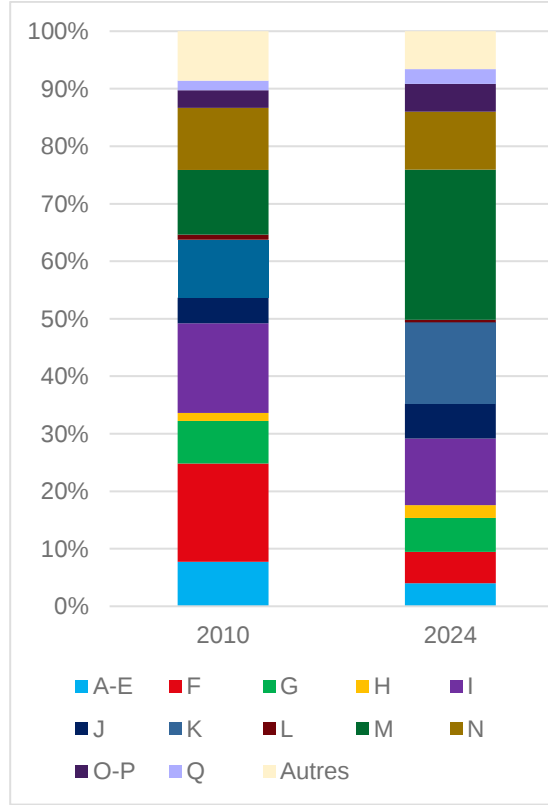
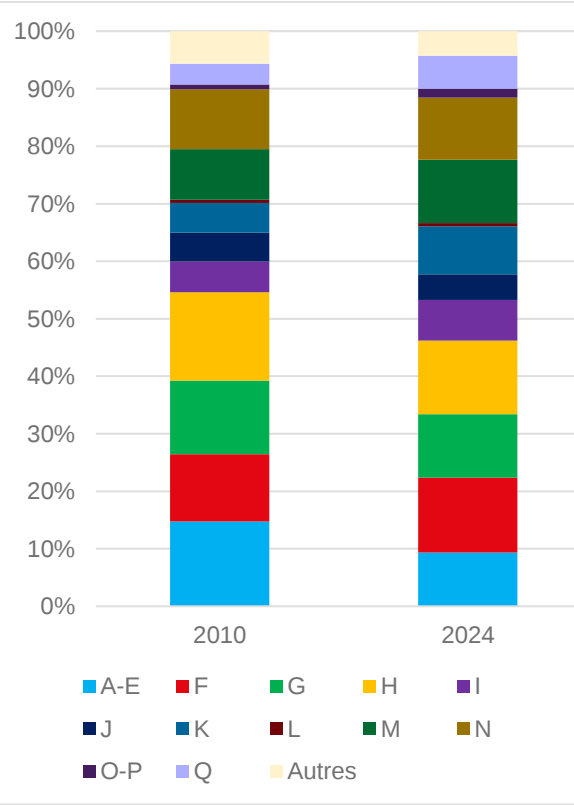


Figure 1.13. Secteurs d'entrée des entrants non-résidents en 2010 et 2024



Note de lecture : Distribution du secteur d'activité respectivement des nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, immigrés (Figure 1.12) et non-résidents au moment de leur insertion (Figure 1.13) en 2010 et en 2024. Les secteurs sont regroupés comme suit: A-E : Secteur primaire et secondaire ; F : Construction ; G : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles ; H : Transports et entreposage ; I : Hébergement et restauration ; J : Information et communication ; K : Activités financières et d'assurance ; L : Activités immobilières ; M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques ; N : Activités de services administratifs et de soutien ; O-P : Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire & Enseignement ; Q : Santé humaine et action sociale ; Autres : Arts, spectacles et activités récréatives ; Autres activités de services ; Activités des ménages en tant qu'employeurs ; Activités extra-territoriales.

Au début de la période la Construction représentait le principal secteur d'entrée pour les immigrés (17,1% des entrées en 2010) (Figure 1.12) mais ce secteur ne comptabilise plus que 5,4% des entrées en 2024. Les principaux secteurs d'entrée pour les immigrés sont désormais les secteurs des Activités spécialisées, scientifiques et techniques (26,1%), suivis par les Activités financières et d'assurance (14,2%) et l'Hébergement et

la restauration (11,6%). Ces trois secteurs concentrent à eux seuls plus de la moitié des entrées en 2024. Plus de 40% des nouveaux arrivants immigrés sont employés dans deux des secteurs les plus qualifiés : le secteur des Services spécialisés et de la Finance.

Chez les non-résidents, la distribution du secteur d'entrée est moins concentrée et la distribution sectorielle a moins évolué au cours de la dernière décennie. En 2024, les entrées s'observent principalement dans la Construction (13% contre 11,7% en 2010), les Transports et l'entreposage (12,8% contre 15,3% en 2010), le Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles (11% contre 12,8%) et les Activités spécialisées, scientifiques et techniques (11% contre 8,8% en 2010) (Figure 1.13).

Au fil du temps, une concentration spatiale liée au secteur d'entrée sur le marché du travail luxembourgeois s'est opérée : les secteurs traditionnellement plus manuels ont un poids plus important dans les entrées des nouveaux travailleurs non-résidents que dans celles des immigrés. Les Figures A3 et A4 présentées en annexe soulignent cette évolution sur l'ensemble de la période étudiée (2010-2024).

La majorité des entrées se fait sous contrat à durée indéterminée

La majorité des nouveaux entrants étrangers ont un CDI dès leur premier emploi au Luxembourg. En 2024, 51,9% d'entre eux entrent sur le marché avec un CDI, 31,7% avec un CDD, 14,8% avec un contrat de travail intérimaire, 1,4% comme indépendant et 0,2% comme apprenti.¹⁰ La structure des contrats d'embauche chez les nouveaux entrants étrangers a notablement évolué entre 2010 et 2024. En effet, la part des entrées avec un contrat intérimaire a reculé (passant de 20,8% en 2010 à 14,8% en 2024) au profit des contrats à durée déterminée (20,7% à 31,7%).

Les immigrés sont proportionnellement plus nombreux à occuper un emploi en CDI lors de leur premier emploi au Luxembourg que les non-résidents (respectivement 62,7% et 47% en 2024) (Figure 1.14 et 1.15). A l'inverse, les non-résidents détiennent plus souvent un CDD et un contrat intérimaire que les immigrés (33,1% contre 28,7% pour les CDD et 18,6% contre 6,5% pour les contrats intérimaires). Des différences apparaissent également dans l'évolution de la part de CDI lors de l'embauche entre 2010 et 2024. Ainsi, la part de CDI dans les contrats des nouveaux immigrés a augmenté tandis qu'elle a baissé pour les nouveaux non-résidents.

Ces évolutions reflètent en partie le changement de la distribution sectorielle et spatiale du marché de l'emploi ainsi que des changements structurels plus profonds, qui ne sont pas directement observables dans les données IGSS. Ainsi, le développement du détachement de travailleurs étrangers a pu influencer le recours au travail intérimaire.

¹⁰ Etant donné leur faible poids, les catégories des « indépendant » et « apprenti » sont regroupés pour la suite de l'analyse.

Figure 1.14. Contrat de travail des entrants immigrés lors de leur entrée en 2010 et 2024

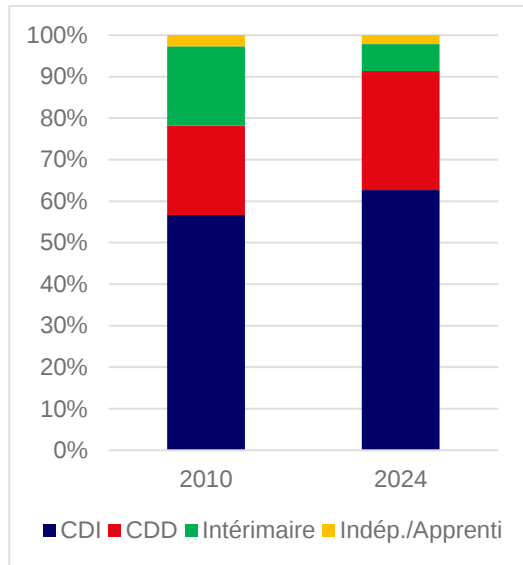
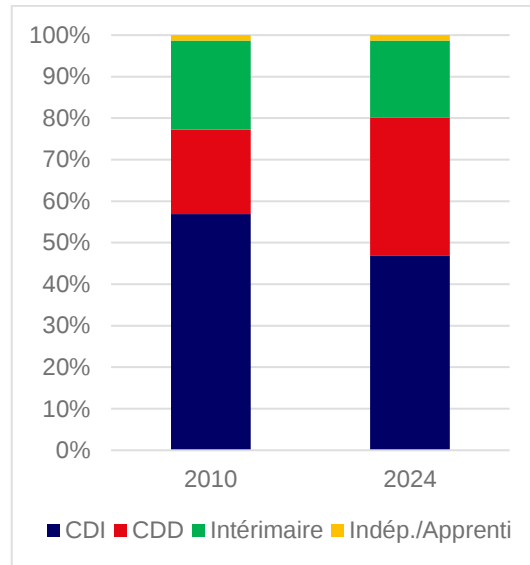


Figure 1.15. Contrat de travail des entrants non-résidents lors de leur entrée en 2010 et 2024



Note de lecture : Les Figures 1.14 et 1.15 présentent le contrat de travail à l'entrée en distinguant le contrat à durée indéterminée (CDI), le contrat à durée déterminée (CDD), et les contrats intérimaires (Interim). La catégorie « Indép./Apprenti » regroupe les insertions avec un statut d'indépendant ou d'apprenti.

Le statut d'employé privé prédomine

Les nouveaux entrants, qu'ils soient immigrés ou non-résidents, entrent massivement sur le marché du travail en tant que travailleur du secteur privé : plus de 98% de ceux qui sont entrés entre 2021 et 2024 ont ce statut (Tableau 1.5). Le nombre d'entrées avec un statut de fonctionnaire luxembourgeois¹¹ sont rares parmi les nouveaux entrants nés à l'étranger. Les entrées en tant que travailleur indépendant, observés grâce à leur affiliation au centre commun de la sécurité sociale (CCSS), sont marginales mais concernent proportionnellement un peu plus les immigrés que les non-résidents. Entre 2021 et 2024, 1,6% des immigrés sont travailleurs indépendants au moment de leur entrée, contre 0,9% des non-résidents.

La part des travailleurs manuels régresse

Les nouveaux entrants ayant le statut d'employé privé sont, au fil du temps, de moins en moins souvent des travailleurs manuels¹². Alors qu'entre 2002 et 2005, 61,3% des non-résidents employés privés étaient des travailleurs manuels, cette proportion tombe à 44,8% entre 2021 et 2024 (Tableau 1.6). Chez les immigrés, la baisse est encore plus

¹¹ Les fonctionnaires internationaux ne sont pas affiliés à la sécurité sociale luxembourgeoise et dès lors ne sont pas inclus dans la base de données de l'IGSS.

¹² La classification de l'emploi comme étant à dominante manuelle se fait par l'employeur lors de la déclaration d'affiliation de l'employé. L'information relative au caractère manuel ou non de l'emploi n'est pas disponible pour les fonctionnaires et les travailleurs indépendants.

marquée : 66,1% des entrants possédant le statut d'employé privé étaient des travailleurs manuels en 2002-2005, contre seulement 28,8% entre 2021 et 2024.

Tableau 1.5. Statut de l'emploi lors de l'entrée sur le marché

	Immigrés			Non-résidents		
	Travailleur du secteur privé	Fonctionnaire	Travailleur indépendant	Travailleur du secteur privé	Fonctionnaire	Travailleur indépendant
2002-2005	96,86%	0,05%	3,09%	98,97%	0,02%	1,01%
2006-2010	97,28%	0,09%	2,63%	98,92%	0,02%	1,06%
2011-2015	97,12%	0,08%	2,80%	98,74%	0,03%	1,23%
2016-2020	97,75%	0,08%	2,17%	99,06%	0,07%	0,87%
2021-2024	98,3%	0,07%	1,63%	98,93%	0,13%	0,94%

Note de lecture : Distribution du statut de l'emploi à l'entrée des nouveaux entrants immigrés et non-résidents par période d'entrée.

Alors que la proportion de travailleurs manuels parmi les nouveaux entrants immigrés dépassait légèrement en début de période celle des non-résidents, une concentration spatiale marquée apparaît à partir de la période 2016-2020. En effet, la proportion de travailleurs manuels, parmi les employés privés, diminue beaucoup plus rapidement chez les nouveaux arrivants immigrés que chez les non-résidents et elle est depuis lors plus élevée parmi les non-résidents que parmi les immigrés. Ces tendances divergentes peuvent s'expliquer en partie par l'évolution de la distribution spatiale inégale du secteur d'entrée entre les nouveaux entrants immigrés et non-résidents.

Tableau 1.6. Part de travailleur manuel parmi les travailleurs du secteur privé

	Immigré	Non-résident
2002-2005	66,1%	61,3%
2006-2010	56,5%	54,1%
2011-2015	47,6%	47,3%
2016-2020	32,7%	47,1%
2021-2024	28,8%	44,8%

Note de lecture : Part des nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, ayant un travail manuel parmi les nouveaux entrants ayant le statut d'employé privé lors de leur insertion dans l'emploi luxembourgeois. L'information est indisponible pour les autres statuts d'emploi (fonctionnaire, indépendant).

II. Trajectoires professionnelles et résidentielles des nouveaux entrants jusqu'en 2025

Cette deuxième section de l'analyse adopte une approche dynamique en suivant l'évolution de la situation des nouveaux entrants sur le marché luxembourgeois depuis leur année d'entrée sur le marché du travail jusqu'en 2025.¹³ Certains individus sont donc observés plus longtemps que d'autres : les personnes entrées en 2002 et toujours présentes début 2025 sont suivies pendant 23 ans, tandis que celles entrées en 2024 ne le sont que pendant un an.

L'analyse commence par détailler la durée de présence dans le système de sécurité sociale ainsi que la longévité dans l'emploi. L'absence de lien avec la sécurité sociale, y compris l'absence de co-affiliation ou de perception de transferts sociaux, peut être apparentée à une émigration des résidents.¹⁴ Pour les travailleurs non-résidents, le dernier mois d'observation est déterminé par le dernier mois où ils sont en emploi au Luxembourg. Ensuite, la rétention des travailleurs est analysée au niveau sectoriel. Enfin, l'évolution du lieu de résidence des nouveaux entrants sur le marché du travail luxembourgeois, c'est-à-dire l'évolution de la proportion d'individus qui changent leur résidence entre le Luxembourg et les pays frontaliers (et inversement), est discutée.

II.1 Durée de présence dans le système de sécurité sociale et dans l'emploi

Les nouveaux entrants immigrés se maintiennent plus souvent en emploi

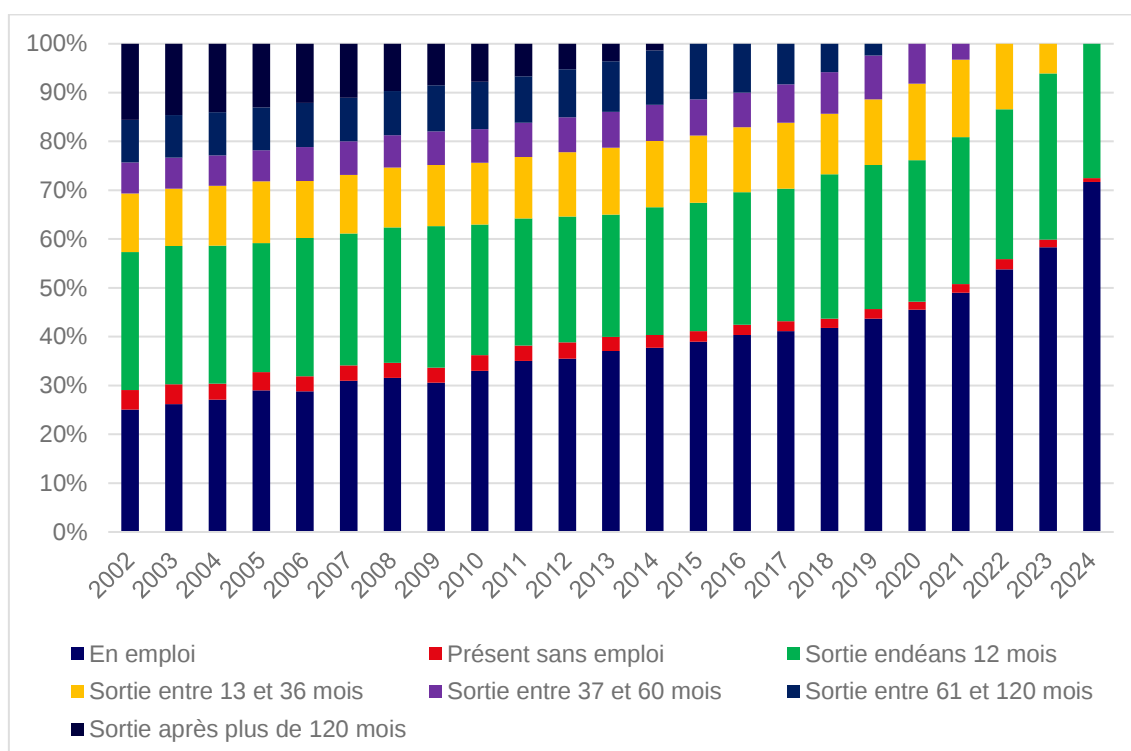
Comme dans la plupart des pays développés, la main d'œuvre étrangère au Luxembourg est très mobile (OECD, 2024) et la rétention des talents étrangers est un véritable défi. Ainsi, seuls trois nouveaux entrants sur dix arrivés au Luxembourg en 2002 sont encore en lien avec le système de sécurité sociale luxembourgeois en 2025 : 25% exercent un emploi et 4% n'en exercent pas (Figure 1.16).¹⁵ Parmi ceux entrés en 2024, 72,5% se trouvent toujours dans le giron du système, principalement parce qu'ils y travaillent (71,7%). De façon mécanique, les nouveaux entrants des cohortes les plus récentes affichent une proportion plus faible de départs, car leur période d'observation est plus courte : ils disposent d'un horizon temporel réduit pour quitter le Luxembourg.

¹³ Les derniers mois pour lesquels les données de l'IGSS étaient disponibles pour cette analyse sont janvier et février 2025. Ces deux mois servent à définir le dernier statut observable (le statut final) de chaque travailleur étudié.

¹⁴ Alternativement, ces individus pourraient être présents sans affiliation à la sécurité sociale, notamment parce qu'ils travaillent pour une institution européenne/internationale. Notons qu'environ 85% des immigrés qui ne sont plus présents dans les données début 2025 étaient en emploi le dernier mois où ils étaient observés.

¹⁵ Les frontaliers qui ne travaillent plus sont exclus des données. Seuls les résidents peuvent donc apparaître comme présents et sans emploi.

Figure 1.16. Présence dans le système de sécurité sociale selon l'année d'insertion



Note de lecture : Dernier statut observé pour les nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, selon leur année d'insertion. Les personnes présentes sans emploi incluent toute personne sans activité professionnelle, y compris les personnes co-affiliées, au chômage, pensionnées ou qui touchent une allocation sociale.

La proportion de nouveaux entrants qui quittent le Luxembourg dans l'année qui suit leur arrivée est relativement stable, autour de 28%. Néanmoins, cette part est un peu plus élevée chez les cohortes les plus récentes. Elle atteint, par exemple, 34% chez les personnes entrées en 2023 et 27,5% pour celles entrées en 2024 (contre 25% des personnes entrées en 2013).¹⁶

De façon générale, les départs, quand ils ont lieu, s'effectuent le plus souvent après un séjour relativement court et la proportion de personnes quittant le pays diminue avec la durée de séjour réalisée. Ainsi, parmi les nouveaux entrants de l'année 2013, 25% ont quitté le Luxembourg dans l'année qui a suivi leur entrée, 14% sont partis entre un an et trois ans, 7% entre trois ans et cinq ans, 10% entre cinq ans et dix ans et 4% plus de dix années après.

Des différences existent entre les immigrés et les non-résidents

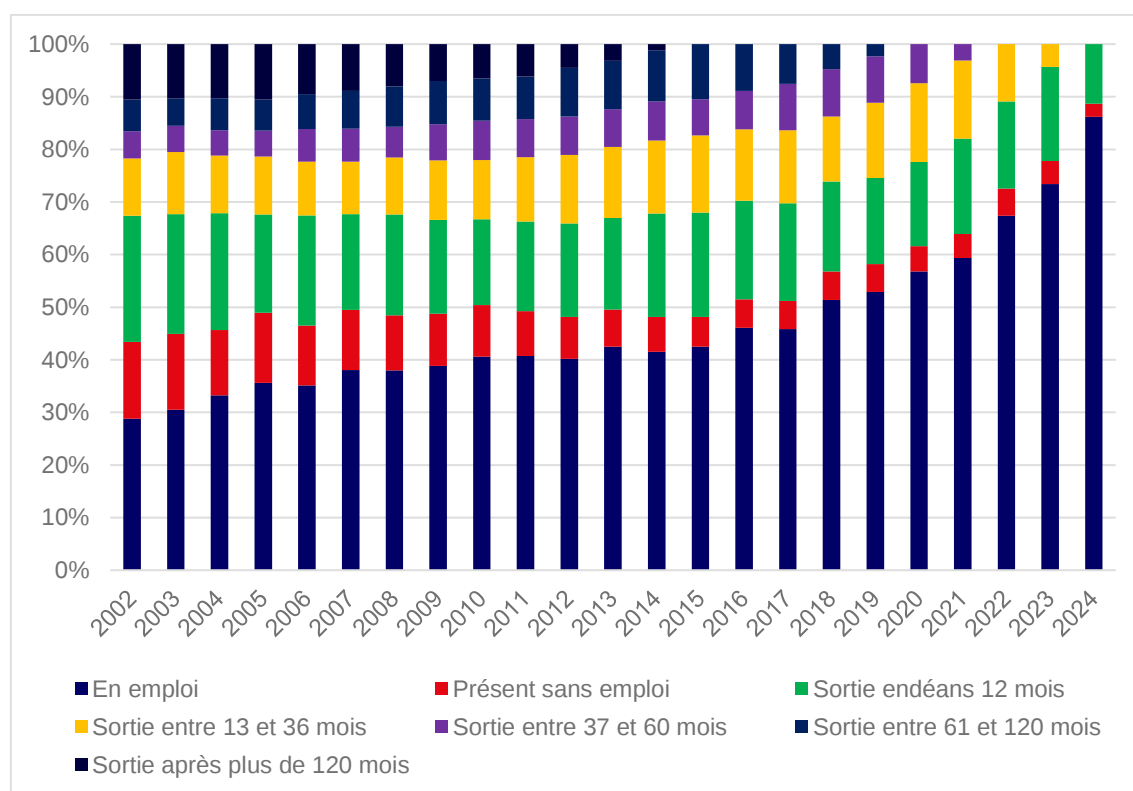
Quelle que soit l'année d'entrée, la part des entrants toujours en emploi en 2025 est plus élevée parmi les immigrés que parmi les non-résidents. Cet écart se creuse à mesure

¹⁶ Cette augmentation peut s'expliquer par un effet mécanique lié aux travailleurs non-résidents, qui ont la possibilité de faire des allers-retours sur le marché du travail luxembourgeois. Les cohortes les plus récentes disposent, de manière mécanique, d'une période d'observation plus courte, ce qui limite leur capacité à revenir sur ce marché après l'en avoir été temporairement absentes.

que l'année d'entrée est récente. Ainsi, si respectivement 24% et 28,8% des non-résidents et des immigrants entrés en 2002 sont toujours en emploi en 2025, ces parts sont de 65,1% et de 86,2% parmi les nouveaux entrants de 2024 (Figures 1.17 et 1.18).

La part des immigrants ayant quitté le Luxembourg dans les douze mois tend à diminuer avec l'année d'entrée, passant de 24% pour les entrants de 2002 à 11,3% pour ceux de 2024. A l'inverse, chez les non-résidents, cette part augmente : elle s'élève à 29,5% pour la cohorte de 2002 et à 34,8% pour celle de 2024. Il faut, toutefois, être prudent dans l'interprétation de ces chiffres car les non-résidents sont probablement plus susceptibles de faire des allers-retours sur le marché luxembourgeois que les immigrants. Or, les cohortes les plus anciennes ont eu davantage de temps pour effectuer ce type d'allers-retours, ce qui est mécaniquement moins le cas pour les cohortes récentes.

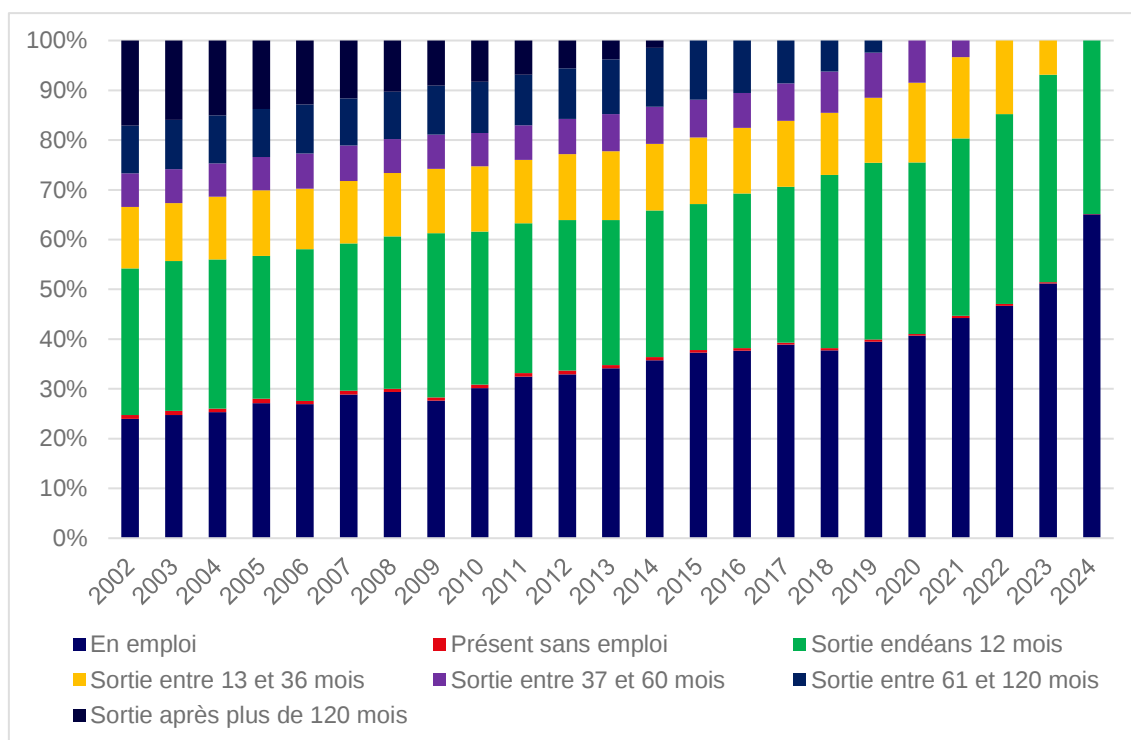
Figure 1.17. Présence des immigrants dans le système de sécurité sociale selon l'année d'insertion



Note de lecture : Dernier statut observé pour les nouveaux entrants immigrants, âgés d'au moins 20 ans, au moment de leur insertion selon leur année d'insertion. Les personnes présentes sans emploi incluent toute personne sans activité professionnelle, y compris les personnes co-affiliées, au chômage, pensionnées ou qui touchent une allocation sociale.

Il est intéressant de constater qu'une plus grande part de non-résidents, que d'immigrants, quittent le Luxembourg au moins dix années après leur arrivée.

Figure 1.18. Présence des non-résidents dans le système de sécurité sociale selon l'année d'insertion



Note de lecture : Dernier statut observé pour les nouveaux entrants non-résidents, âgés d'au moins 20 ans, au moment de leur insertion selon leur année d'insertion. Les personnes présentes sans emploi sont résidentes au dernier mois observé (alors qu'elles étaient non-résidentes au moment de leur entrée) et incluent toute personne sans activité professionnelle, y compris les personnes co-affiliées, au chômage, pensionnées ou qui touchent une allocation sociale.

Notons que la part des personnes présentes sans emploi parmi les personnes qui étaient non-résidentes au moment de leur insertion est, par construction, très faible. En effet, les travailleurs non-résidents qui n'ont plus d'emploi au Luxembourg sortent du champ d'analyse et sont définis comme ayant quitté le marché du travail luxembourgeois. Les personnes sans emploi présentées dans la Figure 1.18 sont donc des personnes qui étaient non-résidentes lors de leur insertion professionnelle au Luxembourg, mais qui résident au Luxembourg et sont sans emploi au début de 2025.

Le secteur d'entrée est lié au maintien dans l'emploi

Cette partie de l'analyse regroupe l'ensemble de la période 2002-2024 afin de mettre en évidence le lien entre le secteur d'activité à l'entrée et la rétention sur le marché du travail luxembourgeois.¹⁷ Le secteur d'entrée est lié à la longévité sur le marché du travail luxembourgeois et à la présence dans le système social : les personnes qui se sont insérées via un emploi dans la Santé humaine et l'action sociale présentent le plus fort taux de rétention (61% sont encore en emploi en 2025 et 62,8% demeurent présentes

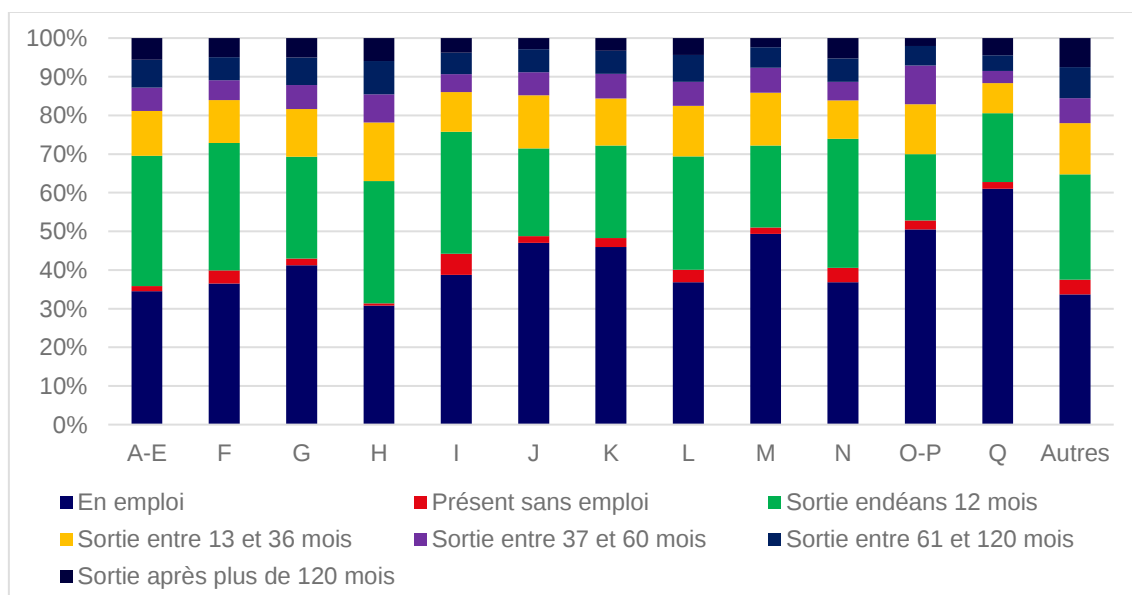
¹⁷ Notons que seul le statut professionnel en début de 2025 est pris en compte : la personne peut avoir changé de secteur depuis son insertion. Les dynamiques de changement de secteurs sont analysées plus loin dans le rapport.

dans le système social) (Figure 1.19). Elles sont suivies par les personnes qui se sont insérées dans l'Administration publique – Enseignement (50,5% en emploi ; 52,9% présents dans le système) et les Activités spécialisées, scientifiques et techniques (49,4% en emploi ; 51% présents dans le système). À l'opposé, les nouveaux entrants qui se sont insérés via les secteurs Primaires et secondaires, les Autres secteurs et celui des Transports et entreposage sont ceux qui se maintiennent le moins souvent en emploi, avec respectivement 34,5%, 33,7% et 30,8% encore en emploi en 2025 (et 35,9%, 37,5% et 31,4% présents dans le système social).

Ce sont les entrants qui se sont insérés via les secteurs de la Construction, des Activités de services administratifs et de soutien et des secteurs Primaires et secondaires qui quittent le plus rapidement le Luxembourg. Un tiers de ces nouveaux entrants quitte leur affiliation dans les douze mois.

Notons que les différences sectorielles observées peuvent ne pas être uniquement dues à des taux de rétention variables. En effet, les dynamiques d'embauche varient entre secteur, certains secteurs ayant embauché plus de personnes que d'autres au cours des années récentes (et inversement par le passé). Il serait dès lors naturel que ces secteurs d'insertion, plus dynamiques au cours des années récentes, aient des taux de rétention plus élevés étant donné que leurs travailleurs sont entrés sur le marché du travail depuis moins longtemps.

Figure 1.19. Présence dans le système de sécurité sociale selon le secteur d'activité d'insertion



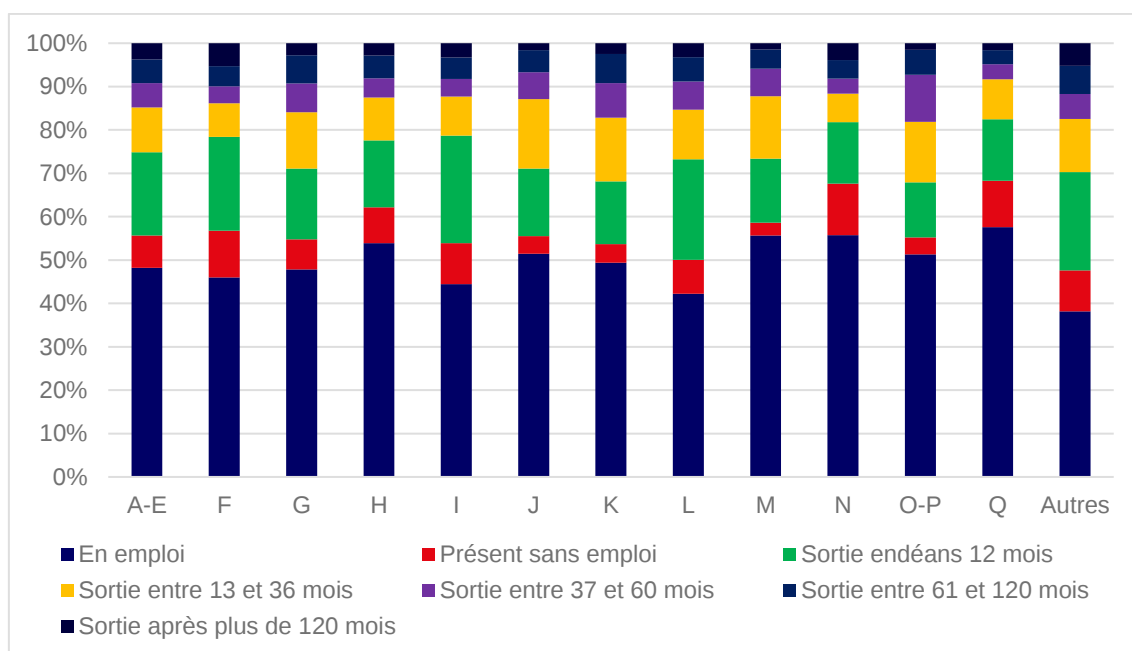
Note de lecture : Dernier statut observé pour les nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, selon leur secteur d'activité d'insertion et indépendamment de leur année d'arrivée. Les secteurs sont regroupés comme suit : A-E : Secteur primaire et secondaire ; F : Construction ; G : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles ; H : Transports et entreposage ; I : Hébergement et restauration ; J : Information et communication ; K : Activités financières et d'assurance ; L : Activités immobilières ; M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques ; N : Activités de services administratifs et de soutien ; O-P : Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire & Enseignement ; Q : Santé humaine et action sociale ; Autres : Arts, spectacles et activités récréatives ; Autres activités de services ; Activités des ménages en tant qu'employeurs ; Activités extra-territoriales.

Le secteur de la Santé humaine et l'action sociale se distingue par la plus forte capacité à maintenir les nouveaux entrants dans l'emploi, tant pour les immigrés que pour les non-résidents. En 2025, 57,6% des immigrés et 61,6% des non-résidents entrés via ce secteur occupent toujours un emploi au Luxembourg (Figure 1.20 et 1.21).

Chez les immigrés, les secteurs des Activités de services administratifs et de soutien et des Activités spécialisées, scientifiques et techniques complètent le trio de tête avec près de 56% des nouveaux entrants toujours en emploi en 2025. Chez les non-résidents, ce sont les secteurs de l'Administration publique – Enseignement (49,5% toujours en emploi en 2025) et de l'Information et la communication (44,7%) qui sont en deuxième et troisième positions du classement (Figure 1.20).

Certains secteurs d'entrée sont marqués par un fort taux de rétention parmi les immigrés et un faible taux parmi les non-résidents. Par exemple, le secteur des Activités de services administratifs et de soutien et des Transports et entreposage comptent plus de la moitié d'immigrés toujours en emploi au Luxembourg en 2025. En revanche, chez les non-résidents, ces mêmes secteurs se situent en bas du classement, avec un taux de rétention légèrement inférieur à 30%. L'absence de données sur les occupations ne permet pas d'étudier si des distributions différentes en termes d'occupation au sein des secteurs peut contribuer à expliquer ces différences.

Figure 1.20. Présence dans le système de sécurité sociale des immigrés selon le secteur d'activité d'insertion

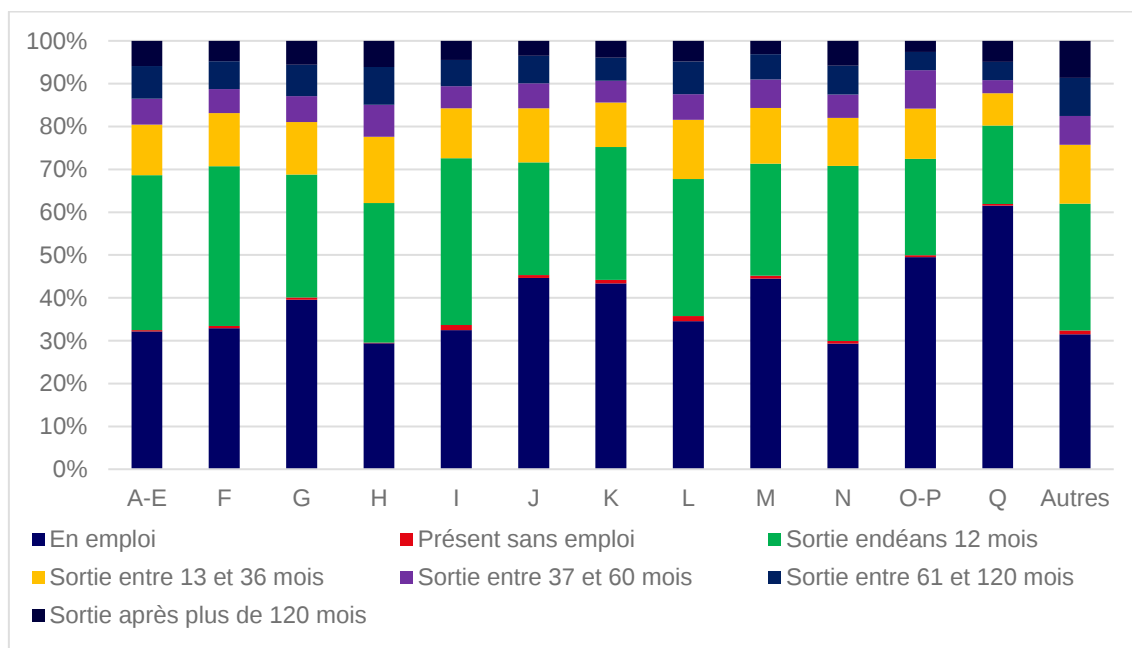


Note de lecture : Dernier statut observé pour les nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, immigrés au Luxembourg lors de leur insertion selon leur secteur d'activité d'insertion (voir Note Figure 1.19 pour la classification des secteurs).

Des différences sont également à noter au niveau des secteurs les plus concernés par les départs rapides. Chez les immigrés, les entrants via le secteur de l'Hébergement et restauration sont proportionnellement les plus nombreux à quitter le Luxembourg dans

les douze mois (24,8%). Ils sont suivis par les entrants qui se sont insérés via le secteur des Activités immobilières (23,2%), les Autres secteurs (22,7%) et via la Construction (21,6%). Chez les non-résidents, ce sont les entrants qui se sont insérés via les Activités de services administratifs et de soutien qui sont proportionnellement les plus nombreux à quitter le marché du travail luxembourgeois dans les douze mois (40,9%). Viennent ensuite ceux qui se sont insérés via l'Hébergement et la restauration (38,9%) et la Construction (37,3%).

Figure 1.21. Présence dans le système de sécurité sociale des non-résidents selon le secteur d'activité d'insertion



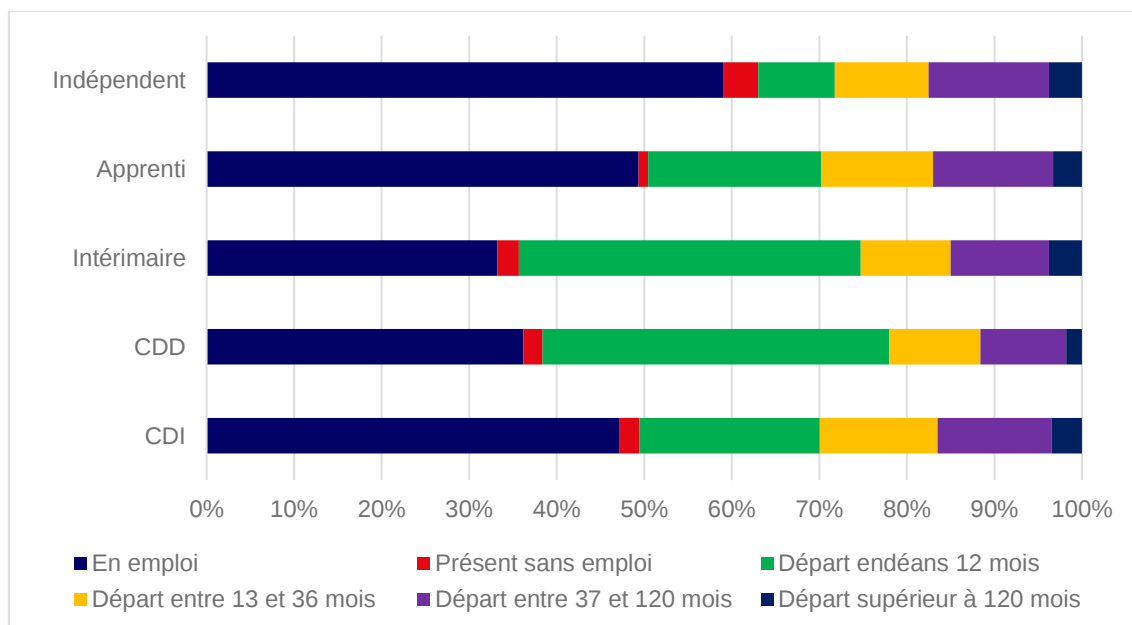
Note de lecture : Dernier statut observé pour les nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, non-résidents au Luxembourg lors de leur insertion selon leur secteur d'activité d'insertion. Les secteurs sont regroupés comme suit : A-E : Secteur primaire et secondaire ; F : Construction ; G : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles ; H : Transports et entreposage ; I : Hébergement et restauration ; J : Information et communication ; K : Activités financières et d'assurance ; L : Activités immobilières ; M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques ; N : Activités de services administratifs et de soutien ; O-P : Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire & Enseignement ; Q : Santé humaine et action sociale ; Autres : Arts, spectacles et activités récréatives ; Autres activités de services ; Activités des ménages en tant qu'employeurs ; Activités extra-territoriales. Les personnes présentes sans emploi résident au Luxembourg en 2025 (alors qu'elles étaient non-résidentes au moment de leur entrée).

La nature du premier contrat de travail est liée au maintien dans l'emploi

Les personnes qui se sont insérées sur le marché en tant que travailleur indépendant, avec un contrat d'apprentissage ou à durée indéterminée sont plus souvent toujours en emploi en 2025 au Grand-Duché (respectivement 59%, 49,4% et 47,1%) que les autres (36,2% pour ceux en CDD et 33,2% pour les détenteurs d'un contrat intérimaire) (Figure 1.22). A l'inverse, ce sont les personnes qui se sont insérées via un contrat temporaire, que ce soit un CDD ou un contrat intérimaire, qui restent le moins longtemps au Grand-Duché. En effet, 39,6% des détenteurs d'un CDD et 39% des détenteurs d'un contrat

intérimaire ont quitté le Luxembourg au cours des douze mois qui ont suivi leur insertion contre 20,6% des personnes en CDI.

Figure 1.22. Longévité selon la nature du contrat de travail à l'entrée



Note de lecture : Dernier statut observé pour les nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, selon la nature de leur contrat d'insertion.

Un maintien dans le secteur d'activité d'entrée plus élevé dans la Santé humaine et action sociale et plus faible dans les Activités de services administratifs et de soutien

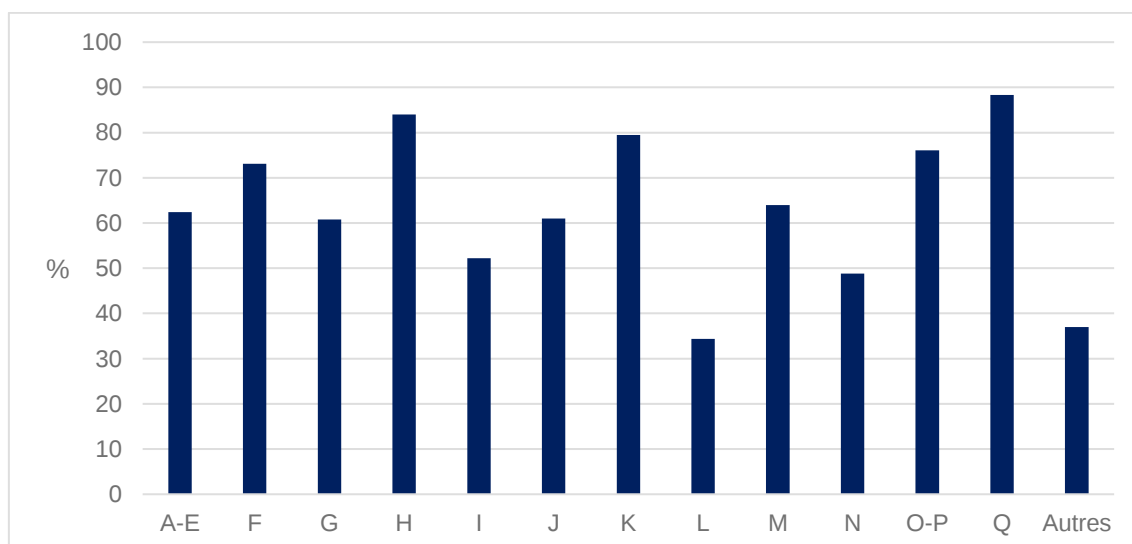
Afin de différencier la rétention de travailleurs entre secteurs, les transitions entre le secteur d'activité à l'entrée et le secteur d'activité début 2025 sont mises en avant. Cette analyse se concentre sur les nouveaux entrants encore en emploi en janvier ou février 2025 (les derniers mois pour lesquelles les données étaient disponibles pour cette analyse).

Quatre secteurs d'activité affichent une grande stabilité avec plus de trois quarts des entrants toujours en emploi en 2025 qui continuent à travailler dans leur secteur d'origine. C'est dans le secteur de la Santé humaine et l'action sociale que la part des entrants qui se maintiennent dans le secteur d'entrée est la plus élevée. En effet, parmi les entrants toujours en emploi en 2025, 88,2% de ceux qui se sont insérés dans ce secteur y travaillent toujours en 2025 (Figure 1.23). Suivent, ensuite, le secteur des Transports et entreposage (84%), des Activités financières et d'assurance (79,4%) et de l'Administration publique – Enseignement (76,1%). Ceux qui quittent ces secteurs le font vers différents secteurs (Tableau 1.7). Ainsi, une plus forte proportion des travailleurs qui ont quitté la Santé humaine et l'action sociale se sont tournés vers les Autres secteurs l'Administration publique – Enseignement et l'Hébergement et la restauration.

Ceux qui ont quitté les Transports et l'entreposage se sont souvent dirigés vers le Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles. Enfin, ceux qui ont quitté les Activités financières et d'assurance ou l'Administration publique – Enseignement se sont plus souvent dirigés vers les Activités spécialisées, scientifiques et techniques.

Cinq secteurs d'activité affichent une stabilité relativement forte avec une part de nouveaux entrants qui continuent à travailler dans leur secteur d'origine, parmi ceux toujours en emploi en 2025, oscillant entre 60% et 73%. Il s'agit des secteurs de la Construction (73,1%), des Activités spécialisées, scientifiques et techniques (64%), des secteurs Primaire et secondaire (62,4%), de l'Information et la communication (61%) et du Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles (60,7%). Les entrants qui s'étaient insérés dans le Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles et l'Information et la communication sont proportionnellement plus nombreux à se diriger vers les Activités spécialisées, scientifiques et techniques que vers d'autres secteurs. Ceux ayant débuté dans la Construction se dirigent plus fréquemment vers les secteurs Primaire et secondaire que vers les autres secteurs. Les entrants via les Activités spécialisées, scientifiques et techniques tendent à rejoindre plus souvent les Activités financières et d'assurance, tandis que ceux des secteurs Primaire et secondaire se déplacent plus souvent vers la Construction et le Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles.

Figure 1.23. Part des entrants toujours en emploi en 2025 dans le secteur correspondant à leur première activité professionnelle au Luxembourg, selon le secteur d'entrée



Note de lecture : Part des nouveaux entrants étrangers, âgés d'au moins 20 ans, toujours employé début 2025 dans leur premier secteur d'activité. Seules les personnes toujours en emploi en 2025 sont considérées. Les secteurs sont regroupés comme suit : A-E : Secteur primaire et secondaire ; F : Construction ; G : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles ; H : Transports et entreposage ; I : Hébergement et restauration ; J : Information et communication ; K : Activités financières et d'assurance ; L : Activités immobilières ; M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques ; N : Activités de services administratifs et de soutien ; O-P : Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire & Enseignement ; Q : Santé humaine et action sociale ; Autres : Arts, spectacles et activités récréatives ; Autres activités de services ; Activités des ménages en tant qu'employeurs ; Activités extra-territoriales.

Quatre secteurs d'activité affichent une faible stabilité puisqu'entre 34% et 52% des entrants toujours en emploi en 2025 travaillent toujours dans le secteur d'origine. Il s'agit des Activités immobilières (34,4%), des Autres secteurs (37%), des Activités de services administratifs et de soutien (48,8%) et de l'Hébergement et restauration (52,3%). Les entrants qui ont quitté les Activités de services administratifs et de soutien et l'Hébergement et la restauration se retrouvent souvent dans le secteur du Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles. Quant à ceux qui ne travaillent plus dans les Activités immobilières, ils se sont tournés plus fréquemment vers le secteur de la Construction.

La rétention au niveau du secteur d'activité est plus élevée parmi les travailleurs qui ne sont plus en emploi au Luxembourg en 2025 (voir Tableau A3 en Annexe). En effet, le dernier secteur d'activité du dernier emploi occupé par ces individus est dans une large majorité le secteur d'activité d'origine. La catégorie des « Autres secteurs » mis à part, c'est dans les secteurs Activités immobilières, Activités de services administratifs et de soutien et Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles que la part des entrants qui continuaient d'exercer dans leur secteur d'origine avant de quitter le marché du travail est la plus faible, mais toujours à un taux de respectivement 69%, 76% et 78%.

Tableau 1.7. Secteur d'activité d'origine et secteur d'emploi début 2025 (en %)

Secteur d'emploi début 2025															
Secteur d'origine		A-E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O-P	Q	Autres	Total
	A-E	62	7	8	5	2	1	2	0	4	4	1	2	2	100
	F	6	73	5	3	1	0	0	0	2	4	1	2	2	100
	G	5	5	61	3	3	3	3	0	5	4	1	2	4	100
	H	3	2	3	84	1	1	1	0	1	2	0	1	1	100
	I	3	3	9	4	52	1	2	1	3	9	2	7	6	100
	J	1	1	3	1	0	61	11	0	12	2	3	1	4	100
	K	1	0	1	0	0	3	79	0	9	1	1	0	2	100
	L	3	14	7	2	3	1	9	34	8	6	2	3	7	100
	M	2	1	2	1	0	3	18	0	64	3	2	1	3	100
	N	5	7	7	4	6	2	3	0	4	49	2	5	6	100
	O-P	2	0	1	1	1	3	2	0	6	1	76	3	4	100
	Q	1	0	1	0	2	0	0	0	1	1	2	88	3	100
Autres	4	6	7	4	3	5	8	1	9	4	4	7	37	100	

Note de lecture : Nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, toujours en emploi début 2025 ; La diagonale indique la part des nouveaux entrants toujours en emploi en 2025 qui continuent à travailler dans le secteur d'activité via lequel ils se sont insérés sur le marché du travail luxembourgeois. Les secteurs sont regroupés comme suit : A-E : Secteur primaire et secondaire ; F : Construction ; G : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles ; H : Transports et entreposage ; I : Hébergement et restauration ; J : Information et communication ; K : Activités financières et d'assurance ; L : Activités immobilières ; M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques ; N : Activités de services administratifs et de soutien ; O-P : Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire & Enseignement ; Q : Santé humaine et action sociale ; Autres : Arts, spectacles et activités récréatives ; Autres activités de services ; Activités des ménages en tant qu'employeurs ; Activités extra-territoriales.

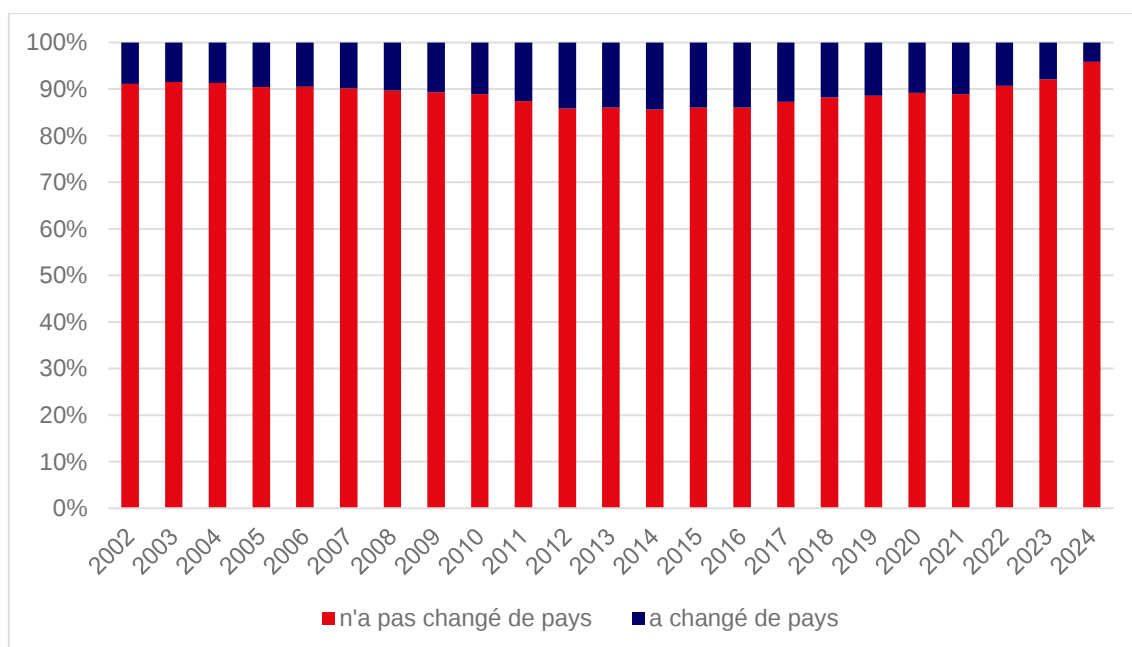
II.2 Évolution résidentielle des nouveaux entrants

Dans le contexte du marché de travail transfrontalier luxembourgeois, l'analyse du changement de statut de résidence, c'est-à-dire du passage du statut de résident à celui de non-résident ou inversement, est particulièrement intéressant. L'analyse qui suit compare le statut de résidence des nouveaux entrants au moment de leur arrivée sur le marché du travail avec leur statut lors du dernier mois où ils apparaissent dans les données de la sécurité sociale luxembourgeoise. Les mouvements potentiels de va-et-vient entre ces deux moments ne sont donc pas pris en compte.

Selon l'année d'entrée, la proportion de personnes ayant changé de statut de résidence varie entre 4,1% et 14,4%. Cette part tend d'abord à augmenter avec l'année d'entrée, pour atteindre un pic chez les cohortes arrivées entre 2012 et 2016. Ainsi, cette part était de 8,8% pour la cohorte entrée en 2002, 12,6% pour celle entrée en 2011 et 14,4% pour celle entrée en 2014. Cette évolution suggère une plus forte mobilité résidentielle parmi les cohortes entrées au milieu des années 2010 par rapport à celles des années 2000.

Après 2016, la part de nouveaux entrants changeant de statut diminue pour atteindre 10,8% en 2020 et 4,1% en 2024. Cette baisse ne reflète pas nécessairement une modification des comportements, mais peut s'expliquer par le fait que les cohortes entrées récemment sont suivies pendant moins de temps, ce qui limite mécaniquement le temps que ces nouveaux entrants disposent pour changer de statut.

Figure 1.24. Changement de pays de résidence des nouveaux entrants selon l'année d'entrée

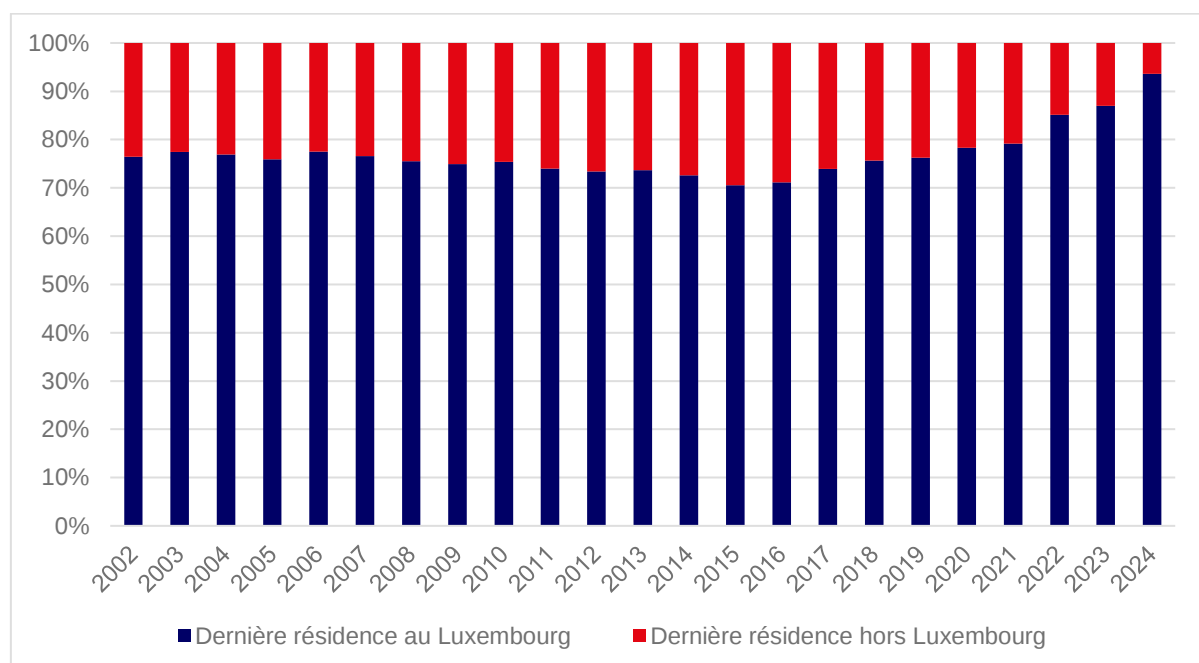


Note de lecture : Changement de pays de résidence des nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, selon leur année d'insertion sur le marché du travail luxembourgeois.

Des différences notables apparaissent entre les travailleurs entrants immigrés et non-résidents (Figure 1.25 et 1.26). Selon l'année d'entrée, la part des immigrés qui vivent hors du Luxembourg au dernier mois où ils sont observés varie de 6,4% (pour ceux entrés en 2024) à 29,4% (pour ceux entrés en 2015). Pour les entrants initialement non-résidents, entre 3,1% et 7,7% résident au Luxembourg au dernier mois où ils sont observés, selon leur année d'entrée sur le marché du travail. Ainsi, proportionnellement, davantage de nouveaux entrants immigrés mettent fin à leur résidence au Luxembourg que de non-résidents ne s'y installent par la suite.

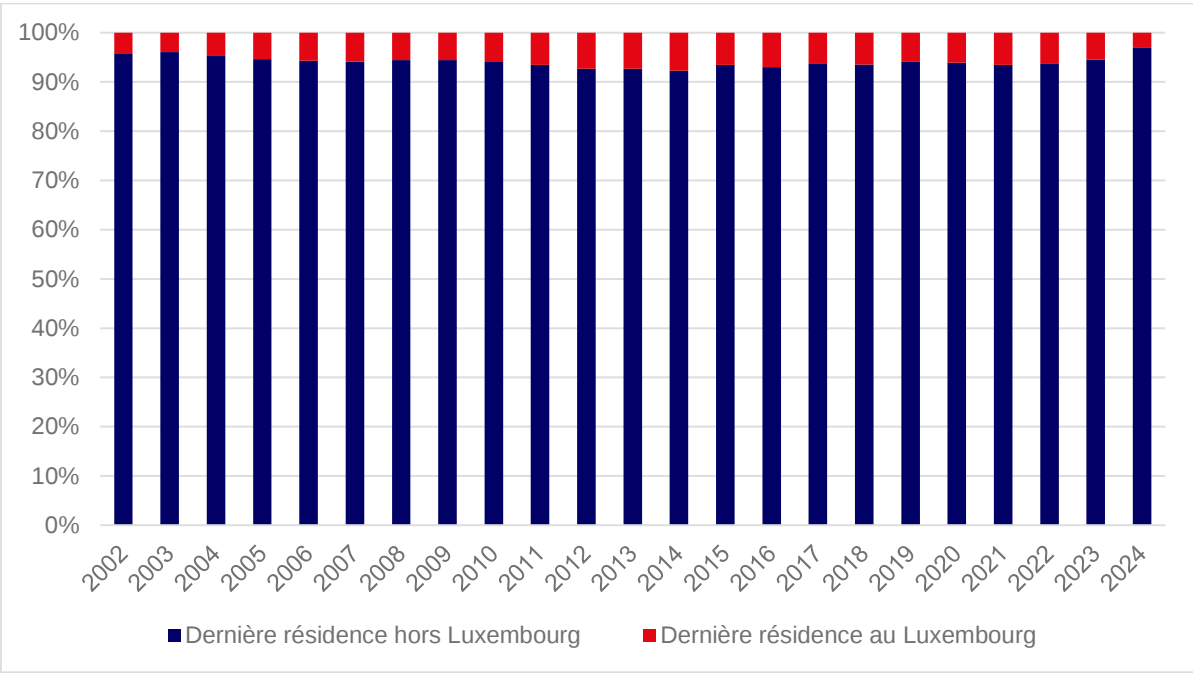
La comparaison entre les cohortes de 2002 et 2015 révèle, néanmoins, une progression plus marquée du changement de statut résidentiel parmi les non-résidents que parmi les immigrés. En effet, la part de non-résidents ayant changé de statut a été multipliée par 1,5, contre 1,25 pour les immigrés.

Figure 1.25. Evolution résidentielle des nouveaux entrants immigrés selon l'année d'entrée



Note de lecture : Dernier pays de résidence observé des nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, qui résidaient au Luxembourg lors de leur insertion sur le marché du travail luxembourgeois.

Figure 1.26. Evolution résidentielle des nouveaux entrants non-résidents selon l'année d'entrée



Note de lecture : Dernier pays de résidence observé des nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, qui ne résidaient pas au Luxembourg lors de leur insertion sur le marché du travail luxembourgeois.

Références

IGSS, 2025 ; Tableau de bord sur la situation de l'emploi au Luxembourg.
<https://igss.gouvernement.lu/fr/statistiques/emploi.html>

Peltier, François & Klein, Charlie (2025). La démographie luxembourgeoise en chiffres 2025. STATEC.
<https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/en-chiffres/2025/demographie-lux-en-chiffes-2025>

RETEL, 2025 ; Tableau de bord du marché du travail luxembourgeois, Indicateurs relatifs aux flux de main-d'œuvre, janvier 2024-janvier 2025.

IBA-OIE - Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi, 2024. Analyse comparative des stratégies en matière de main-d'œuvre qualifiée au sein de la Grande Région – 14^e rapport IBA-OIE. IBA-OIE. https://www.iba-oie.eu/fileadmin/user_upload/IBA-OIE/Publikationen/IBA-Berichte/2024/240718_FR_Penuries_MO_FINAL.pdf

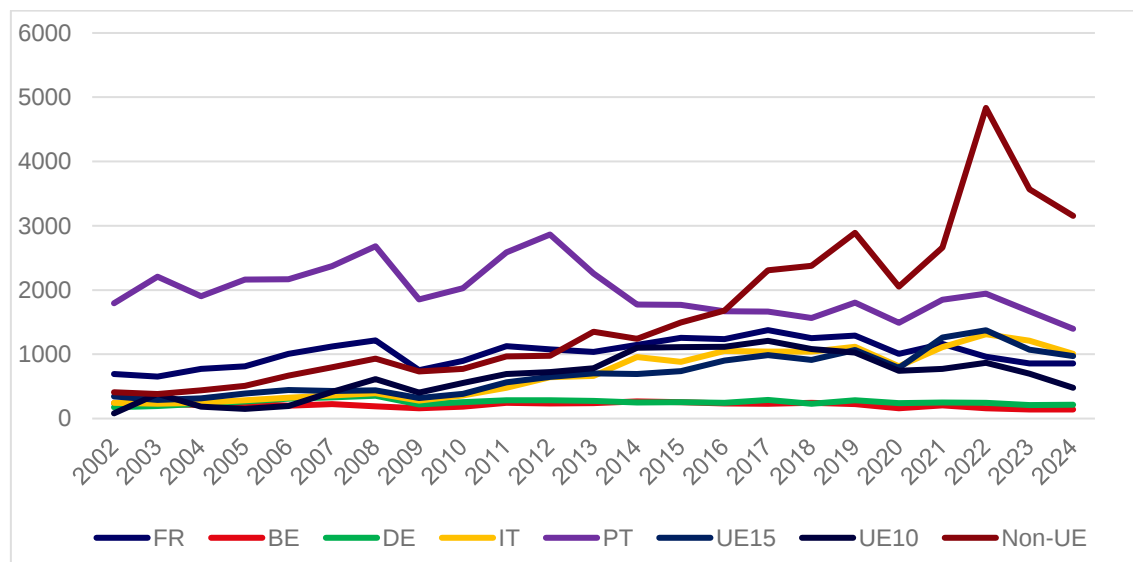
OECD, 2024; International Migration Outlook 2024. OECD Publishing, Paris,

STATEC, 2024 ; Regards 03/24 – L'impact des frontaliers dans la balance des paiements en 2022

STATEC, 2025 ; Regards 01/25 – Panorama sur le monde du travail luxembourgeois à l'occasion du 1^{er} Mai.
<https://statistiques.public.lu/fr/actualites/2025/regards-01-25.html>

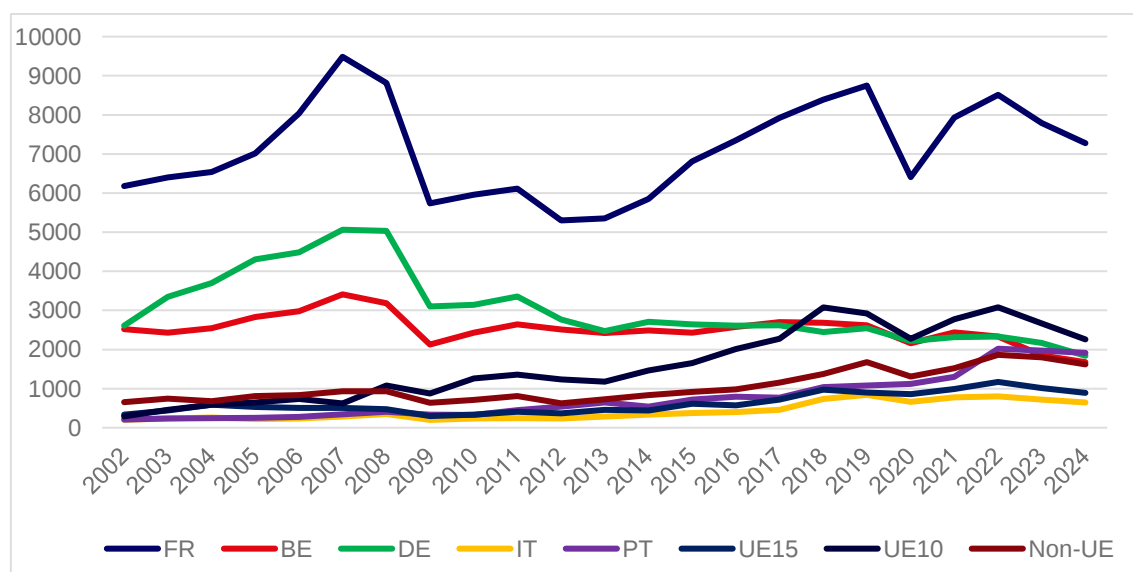
Annexe

Figure A1. Evolution du nombre de nouveaux entrants sur le marché du travail selon la nationalité - Immigrés



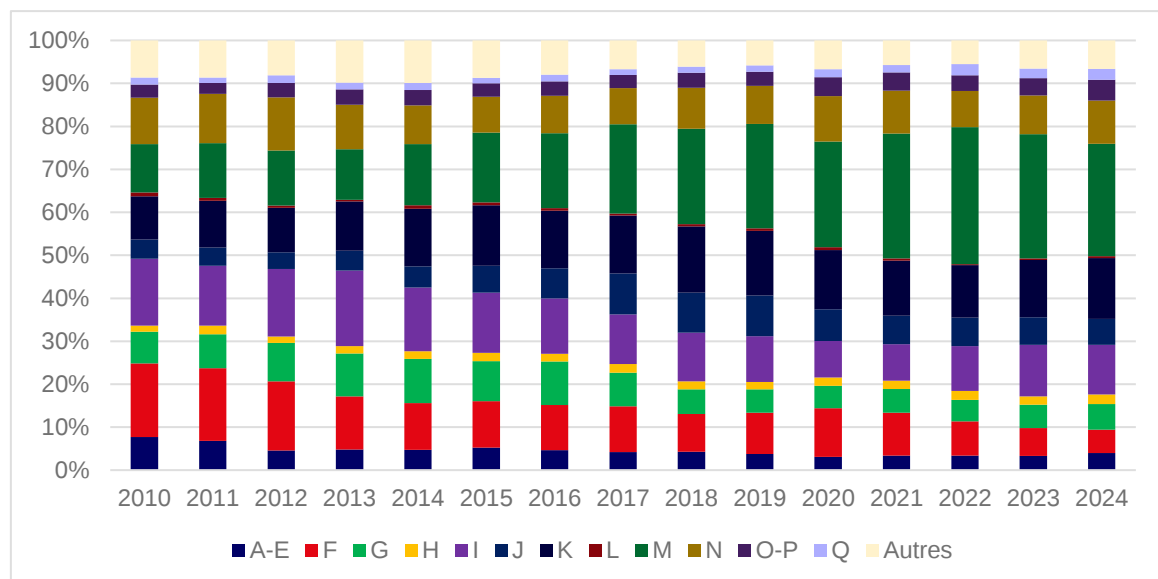
Note de lecture : Nombre de nouveaux entrants immigrés (nés à l'étranger, âgés d'au moins 20 ans), selon leur nationalité au moment de leur entrée dans les données. L'UE10 regroupe ici tous les pays devenus membres de l'Union Européenne (UE) après 2004 : Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Chypre, Malte, Roumanie, Bulgarie et Croatie. L'UE15 regroupe les autres pays membre de l'UE qui ne sont pas détaillés individuellement : Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Suède. Le Royaume-Uni est inclus dans le groupe « non-UE ».

Figure A2. Evolution du nombre de nouveaux entrants sur le marché du travail selon la nationalité – Non-résidents



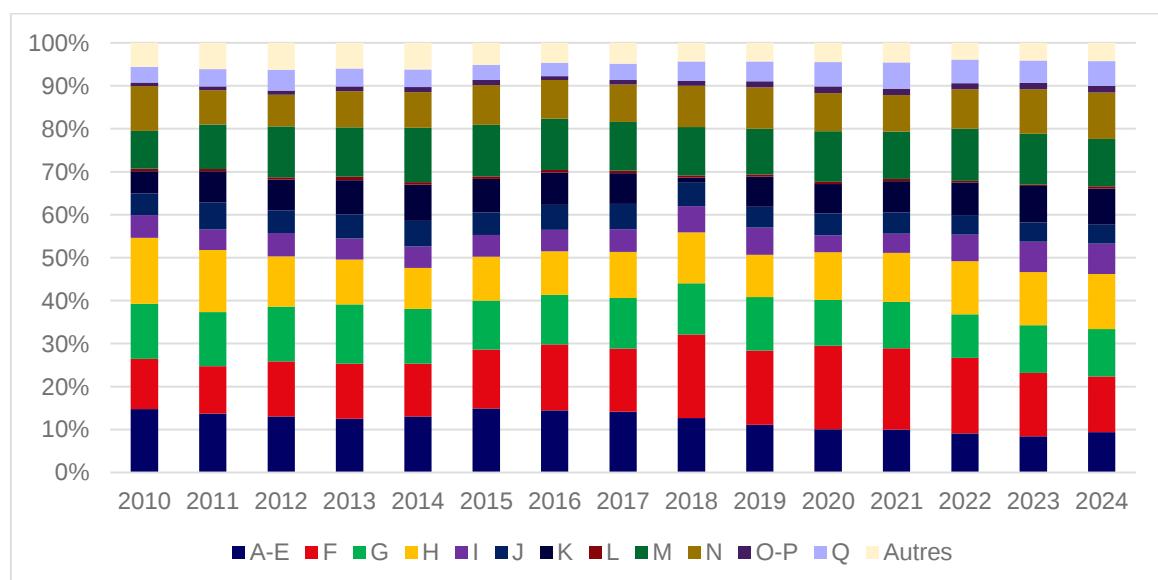
Note de lecture : Nombre de nouveaux entrants non-résidents (nés à l'étranger, âgés d'au moins 20 ans), selon leur nationalité au moment de leur entrée dans les données. Voir la note de la Figure A1 pour la classification des pays.

Figure A3. Secteurs d'entrée des entrants immigrés 2010-2024, en part selon l'année d'entrée



Note de lecture : Les secteurs sont regroupés comme suit : A-E : Secteur primaire et secondaire ; F : Construction ; G : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles ; H : Transports et entreposage ; I : Hébergement et restauration ; J : Information et communication ; K : Activités financières et d'assurance ; L : Activités immobilières ; M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques ; N : Activités de services administratifs et de soutien ; O-P : Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire & Enseignement ; Q : Santé humaine et action sociale ; Autres : Arts, spectacles et activités récréatives ; Autres activités de services ; Activités des ménages en tant qu'employeurs ; Activités extra-territoriales

Figure A4. Secteurs d'entrée des entrants non-résidents 2010-2024, en part selon l'année d'entrée



Note de lecture : Les secteurs sont regroupés comme suit : A-E : Secteur primaire et secondaire ; F : Construction ; G : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles ; H : Transports et entreposage ; I : Hébergement et restauration ; J : Information et communication ; K : Activités financières et d'assurance ; L : Activités immobilières ; M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques ; N : Activités de services administratifs et de soutien ; O-P : Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire & Enseignement ; Q : Santé humaine et action sociale ; Autres : Arts, spectacles et activités récréatives ; Autres activités de services ; Activités des ménages en tant qu'employeurs ; Activités extra-territoriales

Tableau A1. Nouveaux entrants par nationalité, période et pays de résidence à l'entrée

Nationalité	Par période					Entrée comme		Total
	2002-2005	2006-2010	2011-2015	2016-2020	2021-2024	Immigré	Non-résident	
Albanie	10	22	60	233	336	447	214	661
Algérie	88	198	205	327	501	365	954	1319
Allemagne	14829	22288	15287	13717	9566	5883	69804	75687
Autriche	359	413	313	257	205	551	996	1547
Belgique	11236	15099	13741	13841	8944	4862	57999	62861
Brésil	143	373	309	673	969	2005	462	2467
Bulgarie	47	199	670	1076	709	966	1735	2701
Cameroun	33	85	137	309	396	546	414	960
Canada	49	132	142	187	129	517	122	639
Cap-Vert	169	167	166	320	497	1202	117	1319
Chine	60	209	777	1297	1234	2560	1017	3577
Croatie	64	101	206	740	469	691	889	1580
Danemark	193	201	156	147	113	611	199	810
Espagne	445	712	1966	3769	4966	6387	5471	11858
Estonie	59	52	116	101	54	268	114	382
États-Unis	204	397	708	989	629	2562	365	2927
Finlande	80	129	182	219	144	619	135	754
France	29061	43022	35066	44975	35347	23554	163917	187471
Grèce	150	214	725	1218	1013	2643	677	3320
Hongrie	397	786	1291	867	559	1395	2505	3900
Inde	15	258	432	1538	2307	3824	726	4550
Irlande	237	299	399	611	457	1592	411	2003
Italie	1926	3027	5104	8162	7590	16054	9755	25809
Japon	76	123	166	128	123	556	60	616
Lettonie	51	129	241	294	209	456	468	924
Lituanie	67	98	303	479	208	731	424	1155
Luxembourg	32	19	98	469	569	449	738	1187
Maroc	97	253	303	757	1212	1183	1439	2622
Pays-Bas	1478	1708	1438	1677	1006	1891	5416	7307
Philippines	24	56	84	204	396	449	315	764
Pologne	580	2767	4275	5150	3443	4444	11771	16215
Portugal	9011	12791	14137	12999	14063	45477	17524	63001
Roumanie	152	983	2808	7492	6719	4690	13464	18154
Royaume-Uni	750	1272	1289	1566	538	3781	1634	5415
Slovaquie	734	792	625	732	672	598	2957	3555
Slovénie	61	39	114	135	85	321	113	434
Suède	265	434	367	310	277	1300	353	1653
Suisse	81	196	186	243	181	484	403	887
Tchéquie	517	766	567	557	363	528	2242	2770
Thaïlande	11	20	42	76	67	143	73	216
Tunisie	45	127	177	466	824	1145	494	1639
Turquie	69	194	296	614	612	977	808	1785

Tableau A1. (suite) Nouveaux entrants par nationalité, période et pays de résidence à l'entrée

Nationalité	Par période					Entrée comme		Total
	2002-2005	2006-2010	2011-2015	2016-2020	2021-2024	Immigré	Non-résident	
Ukraine	37	74	187	417	1441	1685	471	2156
Autre: Afrique anglophone	38	174	177	701	1039	1837	292	2129
Autre: Afrique francophone	86	264	306	633	848	971	1166	2137
Autre: Afrique lusophone	12	45	45	84	134	253	67	320
Autre: Amérique	68	209	343	619	849	1542	546	2088
Autre: Asie	39	125	297	477	798	1385	351	1736
Autre: Europe autre	82	109	94	89	75	345	104	449
Autre : Pays des Balkans	25	86	459	871	855	1739	557	2296
Autre: EU	48	48	85	110	102	305	88	393
Autre: Moyen-Orient	36	105	163	443	918	1290	375	1665
Autre: Océanie	21	88	79	100	86	306	68	374
Autre: Anc. républiq. soviétiques	70	237	569	1039	1185	2217	883	3100
Inconnu	2177	2341	1738	2407	1837	876	9624	10500

Note de lecture : Nombre de nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, par nationalité et période, et selon leur premier lieu de résidence. Les pays ne figurant pas explicitement sur la liste ont été regroupés selon les groupes géographiques « Autre » suivants : **Afrique anglophone** : Afrique du Sud, Botswana, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Maurice, Namibie, Nigéria, Ouganda, Tanzanie, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Zambie, Zimbabwe ; **Afrique francophone** : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo ; **Afrique lusophone** : Angola, Guinée-Bissau, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe ; **Amérique** : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Curaçao, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Caïmanes, Îles Vierges britanniques, Jamaïque, Mexique, Montserrat, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela ; **Asie** : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Hong Kong, Indonésie, Macao, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Viet Nam ; **EU (Union Européenne)** : Chypre, Malte ; **Europe autre** : Andorre, Groenland, Guernesey, Islande, Jersey, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Vatican ; **Pays des Balkans** : Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie ; **Anciennes républiques soviétiques** : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan ; **MENA (Moyen-Orient, Afrique du Nord)** : Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, État de Palestine, Iran, Iraq, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Sahara occidental, Tunisie, Yémen ; **Océanie** : Australie, Fidji, Guam, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

Tableau A2. Top 3 des secteurs d'entrée par nationalité

Nationalité	Top 1		Top 2		Top 3		Total
	Secteur	Nb	Secteur	Nb	Secteur	Nb	
Albanie	M	134	F	118	I	89	661
Algérie	N	224	M	173	A-E	161	1319
Allemagne	F	11765	H	9533	M	8978	75687
Autriche	H	413	Autres	257	M	223	1547
Belgique	G	9295	M	8977	H	8127	62861
Bosnie-Herzégovine	F	187	H	147	Autres	45	594
Brésil	I	462	N	435	Autres	278	2467
Bulgarie	F	638	H	549	M	326	2701
Cameroun	M	137	I	136	N	134	960
Canada	M	154	K	110	O-P	84	639
Cap-Vert	N	398	F	365	I	225	1319
Chine	K	1543	M	565	I	484	3577
Croatie	H	408	F	335	M	142	1580
Danemark	K	325	Autres	134	H	115	810
Espagne	F	2603	M	2353	K	1181	11858
Estonie	I	111	Autres	91	M	49	382
États-Unis	Autres	1051	M	513	K	366	2927
Finlande	K	284	M	131	Autres	123	754
France	N	26014	M	24375	A-E	22823	187471
Grèce	M	907	K	574	I	424	3320
Hongrie	H	793	Autres	501	A-E	501	3900
Inde	M	1928	J	979	K	510	4550
Iran	O-P	190	M	61	J	19	367
Irlande	K	792	M	474	J	179	2003
Italie	I	4799	M	4770	K	3299	25809
Japon	K	332	A-E	94	Autres	57	616
Kosovo	F	75	I	36	N	33	287
Lettonie	I	155	Autres	132	M	131	924
Lituanie	I	245	K	191	M	180	1155
Luxembourg	G	158	M	146	F	130	1187
Macédoine du Nord	F	53	M	24	N	21	186
Maroc	M	697	J	397	K	257	2622
Monténégro	F	221	N	73	I	71	546
Pays-Bas	H	3404	Autres	937	K	637	7307
Philippines	M	195	Autres	149	H	144	764
Pologne	A-E	4396	F	2590	Autres	2377	16215

Tableau A2. (suite) Top 3 des secteurs d'entrée par nationalité

Nationalité	Top 1		Top 2		Top 3		Total
	Secteur	Nb	Secteur	Nb	Secteur	Nb	
Portugal	F	22446	N	14858	I	8710	63001
Roumanie	F	5144	H	4199	A-E	1975	18154
Royaume-Uni	K	1251	M	810	Autres	759	5415
Serbie	F	167	H	90	M	79	683
Slovaquie	H	2162	Autres	379	A-E	246	3555
Slovénie	Autres	98	M	58	F	58	434
Suède	K	773	Autres	250	M	193	1653
Suisse	K	245	M	155	H	129	887
Syrie	M	29	F	16	I	16	126
Tchéquie	H	1607	Autres	488	I	135	2770
Thaïlande	I	82	Autres	59	M	14	216
Tunisie	M	447	J	381	I	168	1639
Turquie	M	442	F	266	G	160	1785
Ukraine	I	395	M	286	Autres	234	2156
Autre: Afrique anglophone	M	1214	K	308	J	90	2129
Autre: Afrique francophone	I	337	M	308	N	308	2137
Autre: Afrique lusophone	N	151	F	65	I	35	320
Autre: Amérique	M	521	K	266	Autres	213	2088
Autre: Asie	M	620	I	225	K	182	1736
Autre: Europe autre	K	192	Autres	59	H	53	449
Autre: Europe de l'Ouest	M	130	K	80	Autres	51	393
Autre: Moyen-Orient	M	475	J	173	K	163	1172
Autré: Océanie	M	98	K	51	O-P	51	374
Autre: Anc. républiq. soviétiques	M	892	K	594	G	293	3100
Inconnu	Autres	1662	N	1306	F	1230	10500

Note de lecture : Nombre de nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, selon la nationalité et le secteur d'activité à l'entrée, pour les trois principaux secteurs. Les pays ne figurant pas explicitement sur la liste ont été regroupés selon les groupes géographiques définis dans la note du Tableau A1

Tableau A3. Secteur d'activité d'origine et dernier secteur d'emploi des travailleurs ayant quitté le marché de l'emploi (en %)

Dernier secteur d'emploi avant sortie du marché de l'emploi															
Secteur d'origine		A-E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O-P	Q	Autres	Total
	A-E	81	5	4	2	1	0	0	0	1	4	0	0	1	100
	F	3	87	2	1	1	0	0	0	1	4	0	0	1	100
	G	4	3	78	2	2	2	1	0	3	3	0	1	2	100
	H	1	1	1	93	0	0	1	0	0	1	0	0	1	100
	I	2	2	4	1	82	0	0	0	1	4	0	1	2	100
	J	1	0	2	0	0	85	3	0	6	1	0	0	2	100
	K	0	0	1	0	0	2	89	0	5	1	0	0	1	100
	L	2	9	3	1	3	0	3	69	3	3	0	1	3	100
	M	1	1	1	0	0	2	5	0	86	2	0	0	2	100
	N	4	6	4	2	3	1	1	0	2	76	0	1	2	100
	O-P	2	0	1	1	1	1	1	0	2	1	89	1	3	100
	Q	1	0	1	0	2	0	0	0	1	2	1	90	3	100
	Autres	3	6	6	6	3	3	4	0	5	3	1	2	59	100

Note de lecture : Nouveaux entrants, âgés d'au moins 20 ans, qui ne sont plus en emploi début 2025 ; La diagonale indique la part des nouveaux entrants dont le dernier emploi était dans le secteur d'activité via lequel ils se sont insérés sur le marché du travail luxembourgeois. Les secteurs sont regroupés comme suit : A-E : Secteur primaire et secondaire ; F : Construction ; G : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles ; H : Transports et entreposage ; I : Hébergement et restauration ; J : Information et communication ; K : Activités financières et d'assurance ; L : Activités immobilières ; M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques ; N : Activités de services administratifs et de soutien ; O-P : Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire & Enseignement ; Q : Santé humaine et action sociale ; Autres : Arts, spectacles et activités récréatives ; Autres activités de services ; Activités des ménages en tant qu'employeurs ; Activités extra-territoriales.